

LAP

MAGAZINE

metaa
FO

PÉDAGOGIE

DÉCROCHAGE SCOLAIRE

CARRIÈRE

BILAN DU MOUVEMENT 2019

FONCTION PUBLIQUE

NON AU DIKTAT DE LA MINCEUR BUDGÉTAIRE

CONTRACTUELS

LA CRISE DU MÉTIER D'ENSEIGNANT

HANDICAP

AMÉNAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL

ET + ENCORE

DOSSIER SPÉCIAL

APPRENTISSAGE ATTENTION DANGER !

BAC PRO GA


SUIVI DE LA SITUATION
DE NOS COLLÈGUES

MÉTIER

QUI EST LÀ ?
C'EST LA CULPABILITÉ !

PÉDAGOGIE

LES JEUNES ET
L'ACCÈS AUX MÉDIAS

A dynamic splash of clear blue water forms a circular frame around the central text. The water is captured in mid-air, with numerous droplets and bubbles visible. The background is a clean, bright white.

WICHY

CONSEIL NATIONAL
du 13 au 16 mai 2019

DES MILITANTS VENUS
DE TOUTE LA FRANCE HÉXAGOANALE
ET DE L'OUTRE-MER

metaa
FO

ÉDITO

EDILLO

J'ACCUSE...

La période sociale est exécrable : les attaques semblent venir de tous côtés et génèrent chez les PLP un réel malaise si ce n'est de l'anxiété. Voire une colère légitime !

Dans l'Éducation nationale, c'est comme ailleurs : il y a un vrai problème de salaire et de pouvoir d'achat. À qualification égale, c'est 30 % de moins qu'un prof espagnol. Ne parlons pas d'un enseignant suisse, allemand, néerlandais ou mieux encore luxembourgeois. Ce n'est pas faute de l'avoir dit et d'avoir tenté des actions contre le gel des salaires depuis les quinquennats Sarkozy, Hollande ; le Président Macron poursuit cette œuvre. Alors chacun court pour arrondir ses fins de mois par des heures sup, des IMP, de l'ISOE part modulable ou va faire des heures à l'extérieur de l'École. Personne n'est à pointer du doigt mais seule l'action collective peut faire changer la donne. À nous, syndicats, de savoir faire vivre nos mandats par des actions qui aboutissent. Les syndicats auront leur aggiornamento à faire, c'est évident.

Le SNETAA s'est engagé profondément pour répondre aux attentes des PLP. Clairement. Pour un objectif : chaque collègue doit y trouver son compte dans son quotidien. C'est recouvrer le crédit de l'efficacité pour les collègues. C'est ainsi que nous nous sommes battus sur les affectations de PLP en BTS où nous avons doublé leur nombre, que nous avons fait améliorer la situation de 390 PLP qui n'auraient pas dû obtenir une mutation sans le SNETAA, que nous avons réussi à faire nommer 177 PLP DDFPT (chefs de travaux).

C'est de la même manière que nous nous battons sur la réforme de la voie professionnelle, quotidiennement et dans un agenda que peu de collègues imaginent.

Il y avait deux possibilités d'action :

- la posture de s'opposer à une réforme qui se fera même si on ne la veut pas (réforme SNCF, réforme hospitalière, code du travail, réforme du bac général, etc.) et pour quelle efficacité ? (nos collègues de collèges et de lycées généraux et technologiques absorbent 90% des suppressions de postes, ils se réveilleront avec la gueule de bois...)
- dire clairement que nous nous opposons au préambule de cette réforme (développement de l'apprentissage, mixité des parcours et des publics) **mais se battre pas à pas sur tout. En premier, sur les postes.** Car ça, c'est notre quotidien : être certain de ne pas subir de cartes scolaires, à cause de la réforme, être certain de pouvoir continuer à mener sa vie là où on est en poste. Nous avons gagné : c'est 2,5 h de plus par rapport à ce que le Ministre avait soumis en mai dernier. 1 h, c'est 500 postes de PLP.
Voilà ce que nous avons sauvé : 1 250 postes de PLP !

Du reste et des nouvelles modalités pédagogiques (co-intervention, chef

[Retrouvez la suite de l'édito en page 30-31]



Pascal VIVIER
Secrétaire général

CONTRIBUTEURS



CHRISTOPHE AUVRAY

Secrétaire national, chargé de la pédagogie, de l'outre-mer et représentant FO aux certifications (RNCP). PLP biotechnologies dans l'académie de Limoges. Adhérent au SNETAA-FO depuis 1992.



BRIGITTE VINCENT-PETIT

Conseillère technique nationale affectée au secteur organisation et communication. PLP en économie-gestion-vente dans l'académie de Reims au LPO Marie de Champagne à Troyes. Adhérente depuis 1998.



ALAIN-ROMAIN NITKOWSKI

Secrétaire national, en charge de l'organisation du SNETAA National. PLP comptabilité-bureautique et TZR dans l'académie de Lille.



CORINNE JULIEN

Conseillère technique nationale affectée au secteur communication. Enseignante militante de l'académie de Bordeaux, TZR en lettres-histoire.



JULES NAGBO

Conseiller technique national en charge des relations avec les adhérents. PLP comptabilité-bureautique dans l'académie de Paris au lycée Erik Satie (Paris 14^{ème}). Commissaire paritaire académique et militant depuis 1988.



FRANÇOISE BUREAU

Secrétaire nationale, militante depuis 1990. PLP génie industriel textiles et cuirs, syndiquée depuis 1973. Responsable des secteurs DDF, ASH, Contractuels, CPE et des Commissions Professionnelles Consultatives.

IAP MAGAZINE

L'AP N° 574 EST UNE PUBLICATION DU
SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ACTION AUTONOME **FORCE OUVRIÈRE**
24 RUE D'AUMALE 75009 PARIS

RÉDACTION

SNETAA-FO 24 rue d'Aumale 75009 Paris

Tél.: 01 53 58 00 30

CPPAP 0120 S 07264 ISSN 1273 5450

Directeur de la publication : Pascal VIVIER

Responsable éditorial : Alain-Romain NITKOWSKI

Directeur artistique : Wanderson RIBEIRO

Coordination éditoriale : Brigitte VINCENT-PETIT, Samir CHIBANE

Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO

Mise en page : Lucas BONNE, Tony GIRARDIN

Illustrations : Colm

Images : 123rf.com, SNETAA-FO ©

Imprimé en France

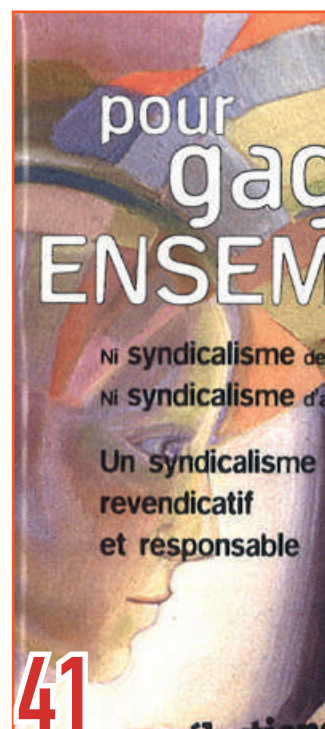
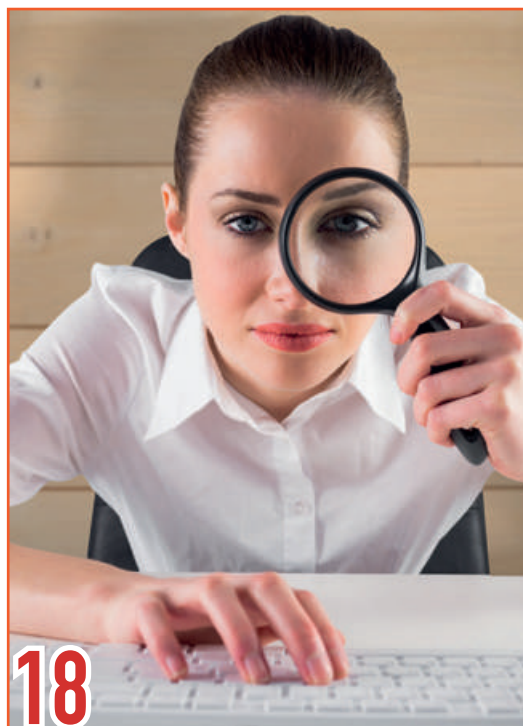
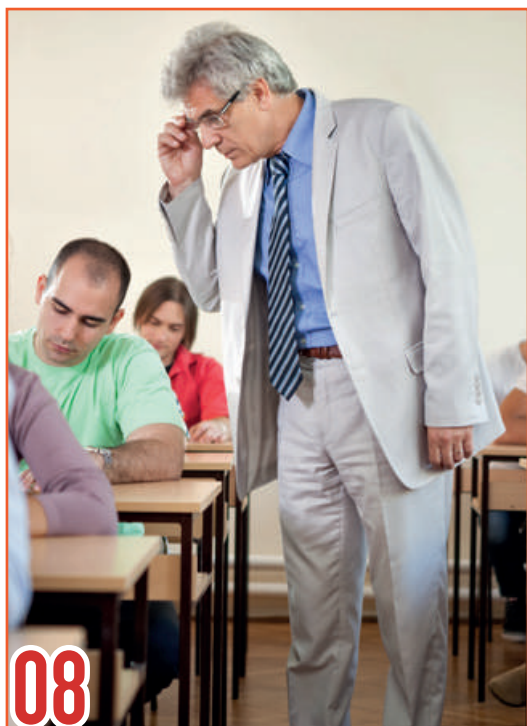
ONT ÉGALEMENT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO

Murielle TURCHI, Corinne JULIEN,
Daniel THEVOT, Christophe AUVRAY,
Marie-Jo HUGONNOT, Marie-Ange AUBRY,
Brigitte VINCENT-PETIT, Jules NAGBO,
Paul MALLET, Françoise BUREAU, Mar-
tine LE HEMONET, Jacques CRÉTEL,
Samir CHIBANE, Laurent HISQUIN,
Patrice MERIC.



RETROUVEZ L'AP MAGAZINE AUSSI SUR WWW.SNETAA.ORG

SOMMAIRE



E



L'ACTU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ANCIEN BAC PRO GA FAMILLE DES MÉTIERS ET PLUS ENCORE...	08
VIE D'ENSEIGNANT FAIRE PORTER SA VOIX DU BRUIT LOURD DE CONSÉQUENCE...	12
MÉTIER TOC TOC, QUI EST LÀ ? C'EST LA CULPABILITÉ !	14
PAROLE DE MILITANT QUI SUIS-JE ?	16
PÉDAGOGIE DÉCROCHAGE SCOLAIRE LES JEUNES ET LES MÉDIAS LES CHIFFRES DE L'ABSENTÉISME L'ABUS DU NUMÉRIQUE	17
DOSSIER SPÉCIAL LE DANGER DE L'APPRENTISSAGE !	20
CARRIÈRE BILAN DU MOUVEMENT 2019 L'ENSEIGNEMENT DU NUMÉRIQUE	27
VOS FINANCES TRANSFERT PRIMES/POINTS - COMPENSATION CSG	29
FONCTION PUBLIQUE NON AU DIKTAT DE LA MINCEUR BUDGÉTAIRE !	32
PERSONNELS CPE ASH RETRAITES JURIDIQUE CONTRACTUELS	33
HANDICAP AMÉNAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL (RQTH)	38
BRÈVES	40
LA PAGE FÉDÉRALE	43
CULTURE ÇA SE PASSE PRÈS DE CHEZ VOUS...	44

PROGRAMMES

D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

DÉCLARATION DE LA FNEC-FP-FO À LA RÉUNION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (CSE) EN DATE DU 21 MARS 2019

Monsieur le Directeur général,

Lors de ce Conseil supérieur de l'éducation, vous soumettez réglementairement les projets de nouveaux programmes concernant la voie professionnelle en particulier en CAP et bac professionnel. Il reste à s'interroger de la place des programmes pour les 3e prépa-pro.

Pour éviter toute confusion, la FNEC-FP-FO rappelle qu'il s'agit ici de se prononcer sur l'enseignement général quand « les programmes des disciplines professionnelles », c'est-à-dire les référentiels, se préparent en CPC.

Si, comme d'autres organisations syndicales ici présentes, nous dénonçons clairement le temps contraint pour une élaboration de qualité et des échanges sur les propositions de la DGESCO, **nous tenons à noter que le ministre lui-même dans son courrier aux PLP GA les informe que le nouveau bac pro administratif se travaille en CPC depuis plus d'un an et ce, jusqu'en juin 2019, que tous les enseignants GA auront un an pour s'en saisir et se former puisque le ministre leur a annoncé que les nouveaux référentiels GA s'appliqueront en septembre 2020.** C'est bien qu'il reconnaît qu'il faut du temps pour fabriquer des programmes, du temps pour s'en saisir, du temps pour former les personnels.

N'y a-t-il pas deux poids, deux mesures ?

On note une césure franche entre PLP d'enseignement professionnel et PLP enseignement général, **quand le premier syndicat du secteur membre de**

la FNEC, le SNETAA-FO, a obtenu les 18 heures pour tous. Nous observons dans ce traitement entre « référentiels » et « programmes » le marqueur d'une volonté de différenciation entre ces deux types de disciplines. Ce n'est pas acceptable pour nous et nous exigeons dès maintenant des formations de qualité pour que les personnels se les approprient.

Il est d'ailleurs étrange que **la présidente du Conseil supérieur des programmes (CSP), Mme Souad Ayada**, sous couvert de défendre la voie professionnelle, se fende d'une tribune dans *Le Monde* pour dénoncer quoi... la réforme du ministre ? le peu d'engouement pour l'enseignement général de la voie professionnelle ? Ou simplement **pour rappeler que l'enseignement professionnel ne serait pas à la hauteur des enjeux ?**

Nous réaffirmons la place de l'enseignement professionnel initial public et laïque au sein de l'École car **nous avons pour mission de former et le travailleur et le citoyen.** Nous profitons une nouvelle fois de **dénoncer avec force la loi Pénicaud de « liberté de choisir son parcours professionnel » qui vise de plus en plus à concurrencer l'École de la République** et à développer l'apprentissage patronal, quand **les jeunes ont besoin de plus d'école et de mieux d'école.**

Sur les programmes, si nous contestons une vision utilitariste de l'enseignement général dans l'enseignement professionnel, nous contestons tout autant une vision « culturelle, étriquée, de type universitaire », calquée sur le lycée général et technologique. **Si des efforts sont à noter, les propositions semblent encore trop calquées sur**



NOUS AURIONS PRÉFÉRÉ DES CHOIX DE MOINS DE THÈMES MAIS PLUS APPROFONDIS. NOUS REVENDIQUONS LA SPÉCIFICITÉ DE NOS ENSEIGNEMENTS, DE NOTRE PÉDAGOGIE, LA BIVALENCE DES PLP DES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX. NOUS COMBATTONS TOUTE TENTATIVE DE CORPS UNIQUE.

une vision éloignée des publics dont nous avons la charge et encore trop éloignées des métiers.

Nous aurions préféré des choix de moins de thèmes mais plus approfondis. **Nous revendiquons la spécificité de nos enseignements, de notre pédagogie, la bivalence des PLP des enseignements généraux. Nous combattons toute tentative de corps unique.**

Nous n'avons jamais été demandeurs d'une refonte de l'enseignement professionnel. C'est de la responsabilité du ministre. À ce titre, le CSP, sur commande, a fait ses propositions de programmes. Il n'est pas de l'autorité du CSP d'être prescripteur des programmes. Ils sont de la seule responsabilité du ministre et donc de la DGESCO.

Toutes les organisations syndicales ont été consultées en multilatérales. Chacun.e a pu porter ses revendications. Les personnels ont été consultés, par enquête, dans un temps trop court pour qu'ils puissent massivement avoir voix au chapitre.

Un grand nombre de propositions ont été prises en compte puisque une évolution favorable est à noter entre les propositions de programmes issues du CSP et présentées lors de la Commission supérieure des lycées et, ce jour, les programmes présentées en CSE. C'est à noter en arts appliqués, en français, en histoire-géographie, en PSE. Ça l'est moins en mathématiques et sciences physiques quand nos collègues de ces disciplines ne comprennent pas le recentrage disciplinaire plutôt qu'un aspect plus concret pour les élèves.

Nous sommes ici, en instance, pour discuter des programmes. Il s'agit aussi donc clairement de savoir ce qui est transmis aux jeunes. Mais c'est aussi de savoir de quels jeunes on parle. Si pour notre fédération, ces programmes d'enseignement généraux sont encore trop calqués sur le lycée

général, on oublie la « cible ». **Il s'agit de parler de jeunes souvent plus fragiles pour qui l'École n'a pas su exploiter leurs talents.** Dans le courrier que le ministre Blanquer a fait envoyer à tous les PLP le 22 janvier, il parle de « mieux d'heures ». Pour

le terrain des lycées professionnels et des SEP pour accompagner les personnels ?

La liberté pédagogique est la matrice de notre métier pour nous. Il est de la seule responsabilité du ministre de

s'engager sur des nouveaux programmes. Il doit entendre la voix des personnels. C'est pourquoi nous avons une demande centrale : **nous demandons que ces programmes puissent être réajustés à l'aune de la pratique concrète de nos collègues.** Qui mieux que les acteurs de terrain pour savoir ce qui est bon et moins bon dans ce qui est proposé ? Qui plus est dans ce temps contraint ? **Nous exigeons ce temps de débat dans un an pour pouvoir ajuster ces programmes au plus près de la base.**

Temps contraint pour élaborer des programmes, liberté pédagogique des professeurs, responsabilité unique du ministre : **la FNEC-FP-FO, comme pour les programmes des lycées généraux et technologiques, refuse de participer au vote demandé et attend une réponse claire quant à notre exigence de pouvoir réajuster les programmes à l'aune de leur application concrète.**



reprendre sa formule, les PLP et les jeunes n'ont pas besoin de « plus de programmes mais de mieux de programmes. » Qu'en est-il de la formation continue des personnels sur ces nouveaux programmes ? Qu'est-ce qui est mis en œuvre concrètement, sur

[Le DGESCO a donné une réponse favorable : les PLP seront consultés. Le SNETAA sera entendu dans un an sur l'efficacité des programmes.]

BAC GA

ET FAMILLE DES MÉTIERS

Un arrêté a été pris sur la possibilité offerte aux établissements de « proposer la spécialité GA dès la classe de seconde ». Autrement dit, la famille de métiers « de la gestion administrative, du transport et de la logistique » peut très bien ne pas s'ouvrir immédiatement, en tout cas à la rentrée prochaine.

Cette disposition, demandée par le SNETAA-FO, prend tout son sens

quand on sait qu'il n'était pas raisonnable de mettre en place cette famille de métiers alors que le référentiel du bac pro remplaçant GA (vraisemblablement Bac Pro AGORA : assistance de gestion des organisations et de ressources administratives) est en cours d'élaboration.

Nous invitons tous les collègues à signaler au SNETAA-FO les difficultés rencontrées, en particulier si cet



ANCIEN BAC PRO GA

SUIVI DE LA SITUATION DE NOS COLLÈGUES

Le SNETAA-FO condamne fermement l'attitude de certaines académies qui ferment drastiquement les sections de bac pro GA alors que les fermetures doivent s'étaler sur 4 ans (2018-2022). De plus, des ouvertures en compensation ne sont pas prévues partout. **Il faut prévoir des places en LP pour assurer un avenir aux jeunes qui en ont besoin.**

Les conséquences sur les personnels sont cadrées par un protocole national d'accompagnement des collègues GA émis par le ministère,

que chaque rectorat doit mettre en œuvre et appliquer. **Ce protocole instaure des garde-fous et doit empêcher les dérives** (mesures de carte scolaire immédiates, discours alarmistes d'inspecteurs mal informés...) que le SNETAA a déjà pu dénoncer et stopper comme dans les académies d'Aix-Marseille ou de Montpellier. Des cas extrêmes comme à Poitiers (inspecteurs annonçant une interdiction de reconversion dans certaines disciplines, chefs d'établissement dissuadant les parents d'inscrire leurs élèves dans la filière GA en cours de réno-

vation...) ont été signalées et sont en cours de résolution.

Ce protocole impose aux rectorats de **mettre en place un groupe de suivi. Le SNETAA a donc sa place dans chaque académie. C'est l'endroit où toutes les situations de collègues de GA doivent être traitées ou défendues.**

Il est important que le SNETAA-FO dans chaque académie se saisisse de cette opportunité et fasse remonter au niveau national toute dérive ou pression faite aux collègues.



FAIRE PORTER

SA VOIX ENSEMBLE !

Comme sur l'ensemble des élèves (les « dys », des introvertis, des expansifs à turbulents...), la communauté des enseignants n'est pas homogène. Les personnalités, les approches humaines et pédagogiques sont aussi diversifiées que le nombre d'enseignants est important. Il n'en est ouvertement jamais question. Et pourtant, ces attitudes sont scrutées et même parfois signalées dans des documents officiels (dossiers d'établissement, rapports d'inspection...). Ces annotations ressortent lors de problèmes qui éclatent ponctuellement et sont utilisées pour justifier une défaillance, non pas du système mais bien proprement de la personne.

Avec le déclenchement des affaires de violence dans certains lycées, relayées avec ardeur par les médias, beaucoup de collègues ont tenu à apporter leur témoignage dans le « hashtag »

« #Pasdevague ». La lecture de ces commentaires donne non seulement une image des violences trop longtemps cachées par l'institution dans les établissements mais aussi lève le voile sur les différentes personnalités intervenant dans le monde de l'éducation.

Ces profils font dire à l'administration qu'un tel est trop sévère ou trop laxiste, qu'il ne sait pas « gérer » ou bien qu'il prend les choses « trop à cœur » alors qu'ils représentent des personnes investies, engagées au quotidien, dans leur métier.

Comme si l'on devait faire absolument rentrer tous les enseignants dans un moule défini par des grilles d'appréciation, de notation, applicables de la même manière à tous et à toutes, en toutes circonstances.

Or la réalité de terrain est toute autre.

Les professeurs sont différents, tout comme le sont les contextes d'exercice du métier et la combinaison entre les deux peut produire aussi une variété d'issues.



Alors est-ce

bien logique et même acceptable de forcer à une uniformisation ? Nous sommes dans un système d'interaction du vivant, de l'humain, entre un adulte accompli et un autre en devenir. **Cessons de faire culpabiliser les enseignants pour ce qu'ils sont dans leur individualité ou ce qu'ils semblent être !**

L'enseignant n'est pas responsable du climat de violence scolaire que l'on constate dans de nombreux établissements mais **il en est victime** tout comme les élèves. C'est pourquoi **le SNETAA-FO appelle les collègues à ne jamais rester isolés** mais au contraire à rompre la loi du silence, à faire preuve de solidarité et, dans tous les cas, à signaler les problèmes à la hiérarchie et alerter le SNETAA-FO. La voix de chacun doit trouver son écho dans la voix de tous !

Le SNETAA-FO est là **pour vous** : appelez-nous au 01 53 58 00 30



DU BRUIT, LOURD DE CONSÉQUENCE...

Rien de ce qu'il se passe en classe n'est anodin. La nécessaire concentration des professeurs sur le déroulement de leur cours et des élèves sur leur apprentissage passe par la nécessité d'un environnement serein et un tant soit peu calme, silencieux. Bien entendu, nous travaillons avec du « vivant », c'est-à-dire de jeunes humains débordant de vitalité, qui bougent, manipulent du matériel, parlent, sans forcément se rendre compte de l'accumulation occasionnée par ces différentes sources de bruit.

Pour compenser ces bruits parasites qui provoquent un effet larsen croissant tout au long de la séance de cours, souvent l'enseignant élève le son de sa voix tout aussi inconsciemment. On le constate particulièrement en début de carrière avec des extinctions de voix régulières à certaines périodes de l'année (dans les deux semaines après un retour de vacances par exemple).

Avec l'expérience, l'enseignant parvient à réguler la portée de sa voix et juguler la propagation du fond sonore ambiant. Cependant, l'exercice n'est guère évident. Les fins de journée sont marquées par des maux de tête, des troubles du sommeil, d'acouphènes allant jusqu'au constat médical d'une hypoacousie (baisse partielle de l'audition). Plusieurs études ont été menées à travers le monde auprès d'enseignants pour aboutir à des constats similaires.

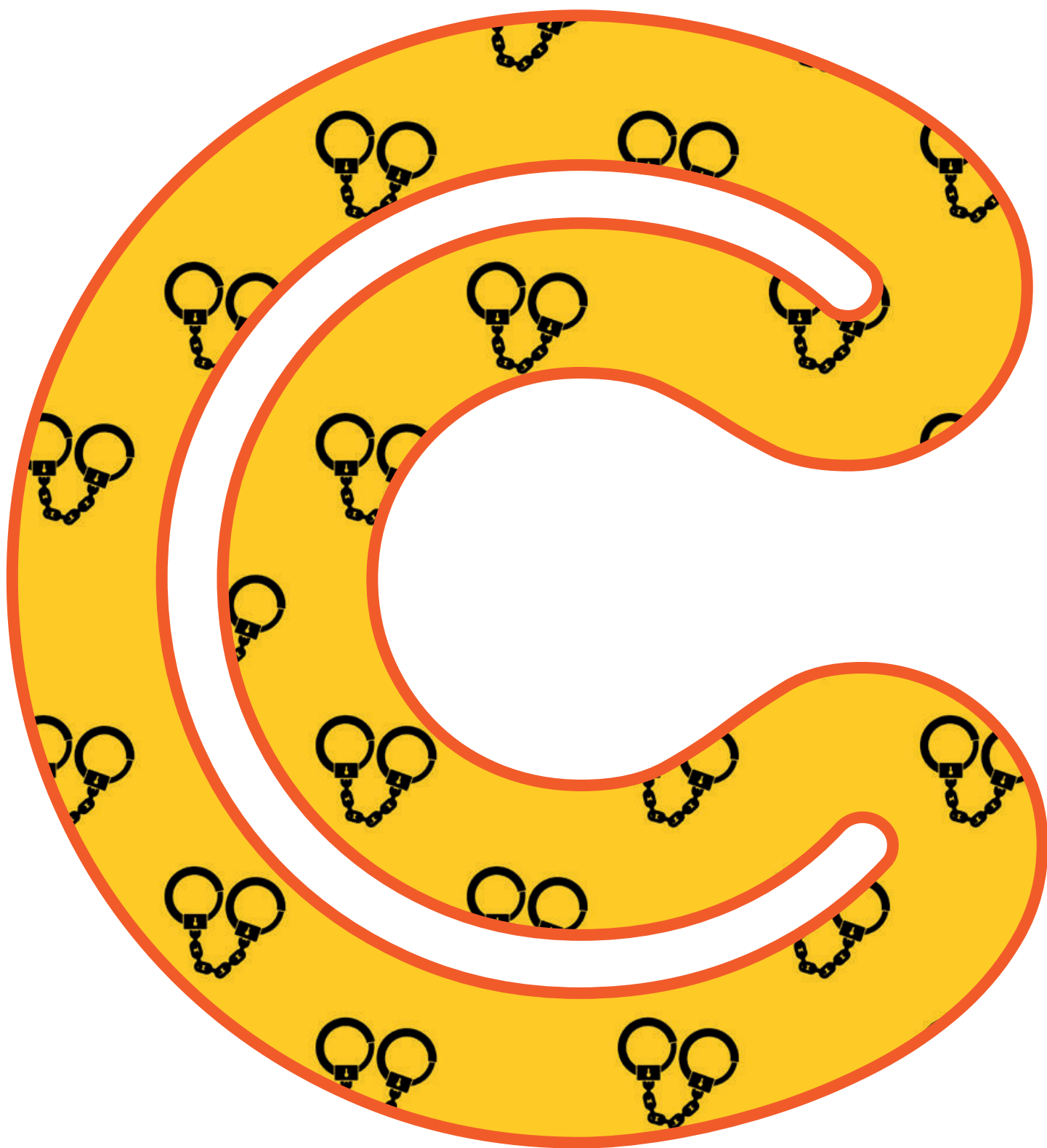
Certaines campagnes de sensibilisation ont été menées auprès des élèves par le biais d'outils pédagogiques illustrant concrètement le bruit (visualisation, par divers moyens, de l'augmentation du niveau sonore) et conduisant à une prise de conscience des élèves de sa nocivité. D'autres pointent la nécessité d'améliorer l'insonorisation des locaux. Or la question dépasse le seul problème acoustique des locaux. Les bâtiments évoluent dans certains établissements mais le problème demeure avec des classes à fort effectif ou dans les ateliers pourvus de matériels professionnels. Si cet état de fait est connu, il n'est toujours pas officiellement

reconnu comme critère de pénibilité du travail.

Le SNETAA-FO constate une augmentation du nombre de personnels en difficulté dans l'exercice de leur métier notamment à cause du stress, des conditions de travail de plus en plus pénibles ou du recul de l'âge de la retraite.

Le SNETAA-FO demande la mise en place et la prise en charge de la surveillance médicale régulière des personnels titulaires et non-titulaires, que ce soit lors du recrutement ou au cours de la carrière conformément à tous les textes et normes en vigueur.





C DE CULPABILITÉ

TOC TOC, QUI EST LÀ ?

C'EST LA CULPABILITÉ !

« Il y a deux semaines, mon médecin m'a prescrit un arrêt-maladie. Le coup-ret est tombé - stress -. Je pensais m'être déplacé quelque chose dans le dos car j'avais la nuque totalement bloquée et mon dos était douloureux. C'est vrai que j'étais à bout. Je ne voulais pas être en arrêt de travail mais mon médecin a dit : « *Il est hors de question que vous alliez travailler dans cet état !* » J'ai essayé de négocier en lui disant : « *Que vont devenir mes élèves ? Je ne serai jamais remplacé ! Mettez-moi en arrêt un jour, ça devrait suffire !* » Je me rends compte à présent à quel point je me trompais. Mais je pense que tout est fait pour qu'on culpabilise. »

La notion de culpabilité est bien implantée chez les enseignants. Les profs se sentent responsables de leur fatigue, leur mal-être, leurs maladies... C'est souvent considéré par la hiérarchie comme une faille, une incompétence, une incapacité à gérer les classes... Du coup, ils veulent aller travailler coûte que coûte. « Je dois retourner en classe, sinon que vont penser les élèves ? Ils risquent d'en profiter, me savoir malade va les encourager à être encore plus indisciplinés. Et mon proviseur que va-t-il penser ? Je risque d'être sanctionné lors de mon rendez-vous de carrière ! Et les élèves sérieux, je ne peux pas les laisser tomber, ils passent le bac cette année ! »

C'est important de sortir de cette relation culpabilité/travail et d'adopter un fonctionnement plus constructif. Nombreux sont ceux qui vivent mal l'arrêt-ma-

ladie ou qui le refusent même si leur corps leur crie d'appuyer sur pause. Beaucoup de profs tirent sur la corde, puisent dans leurs réserves qu'ils n'ont ni le temps ni l'énergie de reconstituer. Ils vont au-delà de leurs limites, jusqu'à un épuisement physique et/ou psychologique. Pourtant, l'arrêt est indispensable pour vraiment se reposer et se soigner afin de retrouver petit à petit de l'énergie et des forces pour revenir au lycée.

« *le sentiment de culpabilité est un aiguillon puissant* »

Paul AUSTER

Si vous vous sentez épuisé·e, prenez le temps de vous poser cette question : « Que suis-je capable de faire en ce moment ? »

Peut-être que la réponse ne vous amènera pas à vous arrêter mais elle vous permettra de trier, de revoir vos priorités ou de vous organiser différemment. De quoi relâcher un peu la pression et le stress, vous ménager des moments de repos dans le tourbillon du quotidien et éviter de puiser dans vos réserves. Cette étape pourra être suffisante, ou pas...

Une prof de français, épuisée par 30 années passées devant des élèves pas toujours agréables, est en arrêt-maladie suite à une agression physique. Elle a, jusqu'à ce jour, toujours refusé les arrêts de travail proposés par son mé-

decin. Elle vit d'autant plus mal cette situation que son proviseur la pousse à reprendre le travail, venant ainsi appuyer sur sa culpabilité et sa peur de se retrouver devant des élèves agressifs. Une question toute simple lui est alors venue : « Imagine que demain, tu retournes au lycée. Comment te sentiras-tu ? » L'angoisse l'a immédiatement saisie. Elle a donc décidé de mettre à profit l'arrêt de travail proposé par son médecin.

Que faire durant cette période de repos :

- accepter de ne rien faire ou simplement ce qui vous fait du bien ;

- accepter de se reposer et de s'occuper de soi ;

- (re)découvrir la relaxation, le sport, le massage, la créativité ; bref, toutes les activités qui vous relient au corps et vous permettent d'évacuer les tensions ;

- parler de vos questionnements, de vos ressentis afin de ne plus vous sentir indispensable et irremplaçable au lycée.

Si malgré tout, vous vous sentez submergé.e et votre souffrance vous semble ardue, **les collègues du SNETAA-FO sont à votre disposition.**

N'hésitez pas à nous appeler au 01 53 58 00 30. « *Parler, aide à chasser la culpabilité.* »

Murielle TURCHI, psychologue clinicienne, est présente au SNETAA-FO les lundis, mardis, jeudis et vendredis.



QUI SUIS-JE ?

Je suis professeure en lycée professionnel depuis 35 ans. J'ai travaillé dans différentes académies et j'ai ainsi rencontré des proviseurs et des élèves très divers. Je suis aussi psychologue clinicienne depuis 17 ans. Mon engagement au SNETAA-FO date de nombreuses années ; j'ai intégré l'équipe du national comme conseillère technique depuis 2016.

DEMANDER DE L'AIDE, POURQUOI C'EST SI DIFFICILE ?

Dans notre société hyper individualiste qui célèbre l'autonomie comme valeur suprême, automatiquement, nous la traduisons par « Tu ne dois compter que sur toi-même. » Nous avons grandi avec l'idée que ne rien demander à personne, jamais, est source de gloire. Nous sommes fiers de proclamer que nuls ne nous a aidés. Or, nos idées de toute puissance se révèlent de redoutables ennemis intérieurs lorsque nous traversons des périodes difficiles. Cette problématique me fait penser à un proverbe africain : « Il faut tout un village pour élever un enfant. »

Si nous avons tant de mal à demander de l'aide, c'est que, dans notre société occidentale, l'accent est mis sur la force, sur l'indépendance. Mais il est faux de croire que nous pouvons toujours nous en sortir seuls. Il nous faut accepter d'être parfois faillible. Nous traversons tous au cours de notre vie des moments durant lesquels nous doutons ou nous ne nous sentons pas assez forts.

QUELLE AIDE JE PEUX PROPOSER ?

- Je propose un service d'écoute téléphonique aux collègues victimes de souffrance au travail. Appeler un·e psychologue s'adresse à toute personne désireux d'un changement. Il s'agit d'une démarche accessible à tous, porteuse de dynamisme, de courage et de bien-être. Il n'est pas utile de préparer votre premier entretien. Je n'attends pas de vous un résumé structuré de votre vie ni un discours intellectualisé. Vous m'expliquerez avant tout pourquoi vous m'appellez et ce que vous attendez concrètement de moi.
- J'anime un groupe de travail, de soutien et de parole dans les académies. Il rassemble à chaque fois une vingtaine de professeurs d'enseignement général et professionnel. L'objectif de ce dispositif est de mettre en mots des difficultés et des souffrances vécues au lycée et de prendre du recul pour mieux se situer et favoriser d'éventuelles prises de décision. Différents thèmes peuvent être abordés : le harcè-

lement, les discriminations, les conflits avec la hiérarchie, les problèmes avec des élèves difficiles... Si vous souhaitez que ce type d'échanges ait lieu dans votre académie, n'hésitez pas à vous inscrire auprès de votre secrétaire académique.

Je suis là pour vous écouter, prendre la mesure de vos difficultés professionnelles et réfléchir à une manière possible de vous aider.

Travailler dans un lycée professionnel vous semble de plus en plus ardue ; parlons-en. Je peux vous accompagner, vous aider à trouver des stratégies défensives et à mieux gérer des conflits.

**EN PARLER C'EST AVANCER,
C'EST ALLER MIEUX !**

Vous pouvez me joindre les lundis, mardis, jeudis et vendredis au **01 53 58 00 30**, au siège national du SNETAA-FO à Paris.

Murielle TURCHI

DÉCROCHAGE

SCOLAIRE ET GOÛT DE L'EFFORT

Il ne cesse de se répéter que le niveau des élèves baisse, que les diplômes, lorsqu'ils sont obtenus facilement, n'ont plus de valeur. Cela expliquerait les difficultés pour les jeunes à s'insérer rapidement dans la vie active et une démotivation à poursuivre un cursus diplômant.

L'OCDE pointe ainsi les failles du système scolaire français entraînant un taux élevé de jeunes inactifs. L'illustration des résultats PISA ou PIRLS enfonce cette conviction déjà bien ancrée dans les esprits.

Alors quel lien établir entre ces phénomènes pour expliquer cet échec d'insertion professionnelle ? Certaines voix évoquent pour leur part une perte de « l'appétit » d'apprendre et d'évoluer qui se perdrait depuis plusieurs décennies au fil des nouvelles pédagogies éducatives centrées davantage sur l'aspect ludique et l'intérêt personnel de l'élève que sur un apport magistral et fastidieux de connaissances.

Pour renouer avec le goût de l'effort, il est indispensable de redonner des

objectifs d'avenir à ces jeunes. Il faut leur impulser l'envie de prendre en main leur avenir, en leur donnant les moyens de leur réussite, nous en sommes tous conscients. Ce sont les points de vue sur les moyens à mettre en œuvre qui constituent le plus souvent des zones de divergence.

Rien ne se fait sans un minimum d'effort. Un élève motivé à son projet d'avenir est un élève qui fournira cet effort nécessaire et à qui l'on pourra donner les moyens d'aller le plus loin possible. Comme en témoignent les expériences « alternatives » par exemple suivies en établissements pour l'insertion dans l'emploi (Epidé) et largement vantées dans les médias (au point d'en réaliser des émissions de télé-réalité du type « Le sens de l'effort »), **les jeunes ont avant tout besoin de repères, d'un cadre et de retrouver pour certains une estime d'eux-mêmes dans un projet constructif de vie. C'est à eux aussi à s'engager et à prendre conscience du sens de cette implication personnelle.**

Dans la voie professionnelle, nous

savons accompagner ces jeunes vers leur insertion professionnelle et sociale **pour peu que l'on nous donne les moyens et le temps d'accomplir nos missions, dans des conditions sereines autant pour les élèves que pour les enseignants.** Il est exaspérant de constater la persistance d'une image laxiste des établissements d'enseignement professionnel de formation initiale au sein de l'Éducation nationale, tenus pour responsables de produire du décrochage scolaire à tour de bras ! Ce discours est insupportable ! Cette rigueur, nous n'en sommes pas dépourvus en LP, bien au contraire, et nous faisons notre possible pour l'associer constamment à des méthodes pédagogiques sérieuses et innovantes, sans exclusive.

C'est pourquoi le SNETAA-FO propose une vraie information à l'orientation pour les jeunes dès la 6e de collège, les PLP étant les mieux placés pour y contribuer. **Pour en finir avec l'orientation subie et le décrochage scolaire, il est important que chaque jeune puisse se saisir d'une initiation aux métiers dès qu'il le souhaite.**



LES JEUNES

ET L'ACCÈS AUX MÉDIAS

Oui, les jeunes savent prendre de la distance face aux informations diffusées sur les médias numériques. Encore faut-il qu'ils aillent jusqu'au bout de leur logique en ne privilégiant pas la solution de facilité !

Une étude du Cnesco s'est penchée sur la question de l'« Éducation aux médias et à l'actualité : comment les élèves s'informent-ils ? ». Elle révèle que les jeunes, de façon générale, ont une vision plutôt « traditionnelle » des sources qu'ils estiment les plus fiables pour recueillir l'information. Ils restent cependant attachés à maintenir la priorité de l'accès à une information véhiculée par leur entourage.

L'outil numérique pour s'informer est certes le plus populaire par son accès et son ampleur de données à disposition du plus grand nombre. Mais sa « consommation » est souvent limitée à quelques entrées récurrentes. Cette pratique limitée constitue d'ailleurs un facteur de maintien d'inégalités sociales dans la récolte des informations et l'ouverture sur l'actualité. Elle se substitue ainsi à l'inégalité par l'accès à l'équipement numérique en lui-même qui prévalait encore il y a une dizaine d'années.

La télévision demeure une source privilégiée d'information sur l'actualité (92 % pour les élèves sondés de 3e, 89 % pour les élèves de terminale), suivie de l'entourage (83 % et 90 %) et des réseaux sociaux (71 % et 84 %). Si l'on considère le degré de confiance envers ces différentes sources d'information, on retrouve en tête de sondage l'entourage (82 % et 77 %), la télévision (75 % et 62 %), les journaux papier (71 % dans les deux niveaux). Sur cette question de confiance, les réseaux sociaux se

trouvent relégués à la dernière place (27 % et 24 %). Le poids de l'environnement personnel de l'élève est donc extrêmement important même si son influence tend à s'affaiblir avec la progression dans l'âge.

Toutefois, cette confiance est relative : « Quelle que soit la source d'information médiatique, moins d'un élève sur cinq déclare lui faire tout à fait confiance. »

L'intérêt porté par les élèves à l'actualité, quelle qu'en soit la thématique, est plutôt encourageant : 54 % des élèves de 3e, 68 % des élèves de terminale.

Que ce soit dans les usages, la confiance vis-à-vis de l'information ou simplement l'intérêt envers l'actualité, de grandes disparités persistent selon l'origine sociale des élèves : « En 3e, 67 % des élèves favorisés s'informent sur l'actualité, mais seulement 46 % des élèves défavorisés. »

Par ailleurs, deux questions de cette enquête ont porté sur le rapport des médias à la démocratie. À une large majorité, les élèves interrogés se sont



prononcés dans le sens qu'« aucune entreprise ni aucun gouvernement ne doit être autorisé à posséder l'ensemble des journaux d'un pays » (65 % et 75 %).

Dans le contexte scolaire, l'éducation aux médias apparaît officiellement dans les programmes depuis 2005. Cette démarche permet à la fois une découverte d'un ensemble de sources vastes et variées, de leur traitement





distancé et critique. Elle est notamment appliquée dans les cours d'EMC mais aussi en histoire-géographie et en français (toujours incluse dans les projets de programme pour la 2nde professionnelle). D'autres disciplines peuvent aussi avoir recours aux médias dans le cadre d'une étude thématique particulière (« éducation par les médias »). Il semblerait d'ailleurs que cette dernière utilisation des médias soit plus répandue comme un outil de construction

des apprentissages à part entière au collège comme au lycée.

Aborder la sphère médiatique sous ces différents aspects témoigne de l'importance de veiller à être en contact avec l'actualité tout en abordant avec prudence l'origine de la diffusion de l'information et son contenu. Les élèves sont conscients de cette complexité et estiment généralement que « ces cours permettent de mieux

comprendre certains sujets politiques et sociaux d'actualité ».

Dans le respect de la liberté pédagogique de l'enseignant, le SNETAA-FO défend la pédagogie inductive et la pédagogie par projets, spécifiques à la voie professionnelle, donnant du sens aux enseignements et valorisant le travail en équipe, notamment sur ces questions sensibles qui touchent à l'éducation aux médias.





DOSSIER SPÉCIAL

APPRENTISSAGE : ATTENTION DANGER !

La récente mise en place de la prépa-apprentissage par le ministère du Travail, dans le cadre de la « loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » donne l'occasion pour le SNETAA-FO de rappeler l'un de ses mandats forts :

l'apprentissage comme première formation, C'EST NON !





« La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, avec l'apprentissage et la formation, doit donner des perspectives aux 1,3 million de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études. » C'est par ces mots que Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, justifiait la nécessité d'adopter cette loi censée adapter le cadre juridique en vigueur aux transformations que connaissent les entreprises du pays.

**LA PRÉPA-APPRENTISSAGE,
LE NOUVEAU MONSTRE DU
MINISTÈRE DU TRAVAIL :
POUR LE SNETAA, C'EST NON !**

L'apprentissage constitue sans aucun doute le cœur de cette loi. **Le premier acte de cet enfumage ministériel consistait en la mise en place de la « prépa-apprentissage ».** Ce dispositif propose aux jeunes sortis de l'École sans diplôme d'intégrer une formation par alternance. Pour le SNETAA-FO, la prépa-apprentissage n'est que de l'apprentissage qui cache son nom. Il ne peut pas y avoir une « forme d'apprentissage » puisque toutes les conditions requises pour obtenir cette formation sont identiques à celles de l'apprentissage lui-même, comme par exemple la nécessité d'obtenir un contrat d'apprentissage. Du point de vue institutionnel, la prépa-apprentissage annonce déjà la tendance. Il apparaît évident désormais que **Muriel Pénicaud lorgne sur les prérogatives du ministère de l'Éducation nationale afin de sortir du cadre scolaire une bonne partie des jeunes dont nous avons la charge dans nos lycées professionnels.** Idéologiquement, cette tendance est lourde de sens dans la mesure où cela renvoie à l'idée que la spécialisation professionnelle précoce et le savoir-faire pratique importent davantage, ou seraient incompatibles, c'est selon, avec l'éducation et l'acquisition d'un savoir, d'une culture générale.

**LE MANDAT DU SNETAA-FO
SUR L'APPRENTISSAGE**

Pour le SNETAA-FO, **la meilleure situation pour un jeune qui prépare un CAP ou un bac pro, c'est la voie initiale, en lycée professionnel, sur toute la durée scolaire** (hormis bien entendu les périodes de formation en entreprise et les PFMP). À l'École, la formation avec l'acquisition des valeurs de notre Ré-

publique ; à l'entreprise, l'insertion professionnelle avec l'adaptation du jeune au poste de travail. **L'entreprise ne sert pas à remédier à l'échec scolaire ! Le SNETAA-FO considère que l'École de la République est la seule à même d'apporter aux jeunes de quoi leur permettre d'être des citoyens à part entière**, avec les bases nécessaires pour être autonomes, avoir un esprit critique, savoir s'adapter et apprécier les situations avec distance et discernement, acquérir plus de connaissances et de savoir-faire. Priver les jeunes de cet apport, c'est les désavantager ; non seulement dans leur vie professionnelle mais aussi dans la société au sens large.

Le SNETAA-FO l'affirme : l'enseignement professionnel initial en lycée professionnel rend le jeune véritablement acteur responsable de son avenir et conduit à son émancipation.

De plus, l'intervention de l'entreprise à parité avec l'École dans la formation des jeunes **met à mal le principe de laïcité**, cher au SNETAA-FO. En effet, nous considérons que **l'École doit continuer à s'affranchir de toutes les influences, qu'elles soient d'origine religieuse, politique et même économique.** Cette indépendance de

l'École est garante d'un enseignement de qualité. Or, l'apprentissage conduit à une dépréciation des contenus de formation, par la force des choses, vu le temps d'enseignement réduit en établissement de formation pour la transmission d'un référentiel d'activités identique, notamment dans les disciplines générales.

Personne ne nie aujourd'hui que la question du chômage des jeunes, et en particulier des jeunes qui rencontrent des difficultés dans leur scolarité, est une problématique majeure de notre société. Mais ces jeunes ne peuvent être considérés avec mépris et condescendance comme un vivier intarissable de main-d'œuvre bon marché et formatée, « sur mesure ». **NON !** Derrière nos jeunes élèves, il y a aussi ces hommes et ces femmes en devenir qui ne souhaitent rien d'autre que l'État respecte ses devoirs en matière éducative et non être sacrifiés au nom du pragmatisme et de la logique de marché.

Le SNETAA-FO combat aussi l'apprentissage au sein de nos LP, qui doit se développer par l'ouverture d'unités de formation par apprentissage (UFA), conformément à ce que prévoit l'un des volets de la réforme de la voie professionnelle. **Cela entraîne la mixité des publics et la**

mixité des parcours que nous refusons catégoriquement. Les personnels de direction, les gestionnaires, les agents-comptables ont intérêt à accueillir des apprentis dans les LP puisqu'ils perçoivent une indemnité en rapport avec le nombre de ces apprentis. Si les personnels de direction mettent dans la balance la préservation des postes, il faut leur rappeler que les formations qu'il est possible de mener en apprentissage peuvent l'être aussi par la voie initiale ! **Le SNETAA-FO encourage donc les élus en conseil d'administration à s'opposer à l'ouverture de section en apprentissage ou à l'accueil des apprentis dans nos classes !** Nous rappelons que le statut des PLP ne nous protège pas dès lors qu'il y a engagement contractuel du professeur d'intervenir dans une section par apprentissage ; mais à l'inverse, quand la présence d'apprentis dans nos classes est imposée, il ne peut y avoir annualisation, globalisation des heures d'enseignement ou service obligatoire pendant les vacances : **le statut est toujours la meilleure garantie contre tout cela !**

LES « ÉCOLES » PÉNICAUD : C'EST NON !

Le deuxième acte commence à poin-



ter le bout de son nez et celui-ci exprime la possibilité désormais légale pour les entreprises de créer leur propre CFA. La machine est en route, et les premières entreprises qui veulent s'inscrire dans la lignée de cette réforme ont présenté leur projet dans les premiers jours du mois de mars. Parmi celles-ci, le secteur de l'hôtellerie-restauration est particulièrement bien représenté comme en atteste les projets du groupe Accor ou bien Sodexo. Le texte de loi met tout en œuvre aussi bien sur le volet juridique que sur le volet plus sensible du financement pour inciter les entreprises à créer leur propre CFA. Ainsi, les conditions de l'apprentissage sont largement assouplies avec cette loi (le contrat de travail liant l'apprenti à son entreprise tend à se rapprocher du droit commun, possibilité de débiter l'apprentissage à tout moment de l'année, procédure administrative simplifiée...). Le service après-vente est bien rodé et assuré par une campagne de communication ciblée (chaîne Youtube).

La question du financement apparaît ici primordiale tant le dispositif semble avoir été érigé pour assurer la prégnance du privé sur l'apprentissage. Le système de subventions des CFA par les régions est voué à disparaître au profit d'un financement par tête, c'est-à-dire au nombre de contrats de travail signés. Ainsi, si les entreprises peuvent créer leur propre CFA, cela se fera nécessairement au détriment des CFA déjà existants. Le biais qu'introduisait le nouveau mode de financement à l'égard des petites structures sera compensé par la véritable manne que représentera désormais pour les entreprises la prise en charge de la formation.


Pour le SNETAA-FO, ces formations sont un leurre pour les jeunes pour deux raisons. La première, c'est que les CFA d'entreprise ont l'apparence d'une école, sans être en capacité de concurrencer les professeurs de l'Éducation nationale. **Nous ne voulons pas d'école « Canada Dry » !** Par ailleurs, les jeunes peuvent légitimement attendre de l'entreprise qui les forme une promesse d'embauche. Et c'est là que les jeunes sont de

nouveaux dupés. En effet, l'entreprise n'a aucune obligation d'intégrer ses apprentis ; tout au plus, une obligation morale, qu'il est bien simple de passer outre ! En poussant ce raisonnement, on peut même considérer qu'elle ne garde que les meilleurs, avant même le terme de la formation. La vocation des entreprises est de produire et d'embaucher et celle de l'École est d'enseigner ! **Il revient donc aux lycées professionnels d'assurer une formation diplômante sous statut scolaire.**

LA FORCE DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE : C'EST OUI !

Nos lycées professionnels, au sein du ministère de l'Éducation nationale, dans le cadre de la formation initiale sous statut scolaire, **s'honorent d'accueillir TOUS les publics.** C'est ce qui fait la force de l'École de la République. **L'apprentissage, qu'il soit « prépa » ou dans sa forme plus traditionnelle, passe nécessairement par une sélection, celle du contrat d'apprentissage.** Ce « passeport » permet encore à **l'entreprise de choisir ses apprentis, laissant sur le carreau les jeunes qui ne lui conviennent pas, qui ne lui plaisent pas.** Cela laisse la porte ouverte à toutes les discriminations possibles, et pas seulement en raison des capacités du jeune en question. **Quid donc des jeunes qui n'arriveront pas à trouver de contrat de travail dans le cadre de ce nouveau dispositif ?** « Comme pour les lycées et les universités, certains [CFA] seront plus cotés que d'autres », affirme Muriel Pénicaud. Des propos terribles qui **sous-entendent sélection, mise au ban des candidatures les plus fragiles, concurrence effrénée entre les CFA et les lycées professionnels,** ce qui est largement plus problématique. Si ces structures ont du succès, si la prépa-apprentissage touche des jeunes tout juste sortis du collège, **le vivier de nos élèves se tarira inévitablement, mettant à mal les effectifs de nos LP. Or, la baisse des effectifs entraîne inévitablement une diminution des moyens en heures-professeurs (dotation horaire globale-DHG), donc des suppressions des postes. Voilà le vrai danger qui guette la voie professionnelle initiale publique et laïque !**





La mise en place de ces « CFA d'entreprises » répond à la même logique que le dispositif dit de « prépa-apprentissage » et constitue une fois encore, une remise en cause de la voie initiale et du modèle du lycée professionnel. Muriel Pénicaud lance tout ce qui peut faire concurrence, non seulement à l'Éducation nationale mais aussi à tout ce qui existait avant elle. Mais le SNETAA-FO ne veut pas de cette fausse « révolution copernicienne » souhaitée par la ministre du Travail et ne cessera de dénoncer cette dérive. Nous ne voulons pas de ce « nouveau monde » dans lequel l'accès à l'éducation et à la formation sont assujettis à la condition préalable du contrat de travail.

Avec le SNETAA-FO, combattons le développement de l'apprentissage ! Combattons la prépa-apprentissage Pénicaud en signant la [pétition en ligne](#) ou [papier](#).

LE NUMÉRIQUE

C'EST BIEN. EN ABUSER, ÇA CRAINT !

Avec la diffusion massive des outils numériques dans les foyers (pc, tablette, smartphone...), il a été constaté un regain d'intérêt des jeunes pour la lecture. Dans cette lancée, les supports et démarches pédagogiques ont développé leurs propositions de séquences interactives, de manuels, de documentaires, d'œuvres littéraires... Mais peut-on maintenant considérer cette utilisation comme exclusive ? Outre le fait de limiter au maximum la consommation de papier et de permettre un accès à une banque de données considérables, les outils numériques sont-ils la garantie d'un réel potentiel de développement cognitif individuel ?

Des études récentes, comme celles publiées dans la revue internationale *Computers and Education*, ont cherché à mesurer l'impact de l'utilisation d'un

support numérique sur la compréhension de différents types de textes (fictionnels, universitaires...).

Il se trouve que la qualité de lecture se révèle bien meilleure sur papier que sur écran, notamment dans le cadre de textes documentaires. En effet, les contenus à valeur d'apport de connaissances demandent une capacité de concentration, d'analyse et d'assimilation plus importante que les textes narratifs fictionnels.

En conséquence, **un support papier activerait davantage l'acquisition de données spécifiques aux apprentissages**. De plus, selon ces mêmes études, le regroupement d'ouvrages de natures aussi variées sur un unique support numérique conduirait à une perte d'identification de la portée propre de ces œuvres (documentaire, ludique...).

Par ailleurs, la manipulation d'un livre papier déclencherait l'éveil d'autres sens qui interviendraient dans le processus de mémorisation de l'information et en rendrait la compréhension plus performante.

Aussi, **veillons à ne pas se laisser trop séduire par l'appel des sirènes des nouvelles technologies comme solution miracle à l'avenir de la pédagogie, sans pour autant sombrer dans un discours rétrograde**. Il s'agit juste d'une question de gestion de l'ensemble des supports dont nous disposons et d'en adapter la sélection à nos objectifs de séances et à la réceptivité de notre public en classe, en particulier dans nos LP.

**POUR UN NUMÉRIQUE
À CONSOMMER
AVEC MODÉRATION !**

LES CHIFFRES

DE L'ABSENTÉISME DES ÉLÈVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 - TRISTE PODIUM POUR LES LP

Dans sa note d'information de mars, la DEPP vient de faire paraître, comme chaque année, les chiffres de l'absentéisme des élèves dans le 2nd degré.

Cette étude s'opère sur les absences non justifiées. Si la moyenne d'absences dans les établissements publics du secondaire est évaluée à 5,6 % d'élèves pour quatre demi-journées ou plus par mois, elle s'élève à 18,3 % en LP (contre 6,8 % en LEGT).

Avec un taux déjà à hauteur de 11,2 % en septembre, les absences progressent tout au long de l'année pour atteindre 35,8 % en mai. Par rapport

à l'année scolaire précédente, cette augmentation est de 2,4 points. Les pics d'absentéisme coïncident avec l'approche des vacances scolaires et autres prévisions de jours fériés. Ces absences se concentrent généralement sur les semaines les plus chargées en cours.

Les établissements les plus touchés sont ceux réputés socialement défavorisés, répertoriés selon l'indice de position sociale (IPS). Ce critère semble constituer l'impact essentiel sur les chiffres des LP.

Les incidences de ces absences sur la proportion d'heures d'enseignement

perdues ne sont pas négligeables. Cette proportion représente en moyenne 4,6 % si l'on ne considère que les absences non justifiées et elle se porte à 13,2 % d'heures d'enseignement non effectuées en lycée professionnel si l'on prend en compte l'ensemble des absences : « dans les LP, les absences non justifiées dépassent le tiers des absences dès le mois d'octobre... »

Les signalements aux DSDEN sont aussi plus importants en LP, entre 0,6 % et 1,6 % sur l'année (entre 0,1 % et 0,4 %) en LEGT). Ils s'imposent aux chefs d'établissement dans les cas d'absentéisme lourd (4,9 % pour les LP contre 1,7 % pour les LEGT).

BILAN

DU MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE 2019 AVEC LE SNETAA, C'EST DU MIEUX !

Le SNETAA-FO est intervenu au plus haut niveau, au cabinet du ministre d'abord, pour décrocher l'engagement de plus d'affectations de PLP en BTS et d'une augmentation des capacités d'accueil en académie.

Il est intervenu en amont de la Commission administrative paritaire (CAPN) auprès du Directeur général des ressources humaines (DGRH) afin de faire respecter ses engagements et d'obtenir une attitude bienveillante pour nos collègues GA bloqués dans des académies non choisies.

Les élus nationaux du SNETAA ont relayé ces exigences et défendu coûte que coûte tous les dossiers pour atteindre ces objectifs.

Fin janvier, lors des groupes de travail sur les affectations en postes spécifiques, 14 PLP sur 229 candidatures étaient retenus sur des postes BTS.

Mais lors de la CAPN du 27 février, c'étaient 30 PLP qui étaient affectés en BTS, soit plus de 50 % de plus, passant parfois outre l'avis des inspecteurs généraux (pour le SNETAA-FO, leur présence en commission n'est pas requise car ils ne doivent plus décider à la place des membres de la CAPN, ce dont convient le ministre lui-même !).

Pour les affectations sur postes de DDF, parmi les 244 postes pourvus lors du mouvement, 173 le sont par des PLP (70 %), dont 100 néo-titulaires. Parmi les PLP accédant à cette fonction, 17 collègues de GA sont retenus.

Le 15 février, la DGRH communiquait le projet de mouvement aux candidats.

Seulement à peine 30 % de titulaires mutaient.

Sur le week-end des 15, 16 et 17 février,

les élus du SNETAA ont tenu une permanence téléphonique et n'arrivaient même pas à répondre à tous les appels des collègues dans l'angoisse, tant ils en ont reçu, car aucune

autre organisation syndicale ne répondait.

Le 22 février, la DGRH annonçait un mouvement PLP modifié, avec pas moins de 178 situations revues majoritairement de façon favorable pour des collègues. Outre des demandes tardives, des capacités avaient été ajoutées, des situations améliorées.

En séance, les élus du SNETAA-FO ont défendu tous les dossiers qui leur ont été soumis. C'est encore 147 situations de PLP qui se sont améliorées ! Le taux de mutation des titulaires passait à 38 %.

Le SNETAA-FO aide dans la procédure de recours tous les collègues qui ne

son pas satisfaits et souhaitent faire valoir un ré-examen de leur situation.

C'est, au 15 mars, plus de 100 collègues qui font là aussi confiance au SNETAA, à son expertise, sa ténacité et la qualité de son accompagnement.

C'est concret, c'est réussi, c'est SNETAA-FO, le seul syndicat qui se bat au quotidien pour obtenir des avancées pour les PLP ! C'est ça aussi, l'action syndicale !

À présent, **seul syndicat des PLP à être représenté dans toutes les académies, le SNETAA-FO** va siéger pour défendre les collègues qui participent au mouvement intra-académique. Les serveurs sont ouverts depuis le 12 mars, à des dates différentes selon les académies : prenez contact avec le SNETAA-FO dans votre académie pour être assisté et pour que votre dossier soit suivi !



OUVERTURE

DE L'ENSEIGNEMENT DU « NUMÉRIQUE ET DES SCIENCES INFORMATIQUES » :
ET POURQUOI PAS DES PLP ?

Avec l'introduction d'une nouvelle spécialité, « Numérique et Sciences informatiques », proposée dans le cadre de la réforme du lycée général, un CAPES d'informatique est créé à l'horizon 2020. Il sera suivi d'une agrégation dans un avenir encore non précisément défini.

Afin d'assurer cet enseignement dans « 50 % des établissements », la première session du concours ouvrirait sur « quelques dizaines de postes », selon les propos du ministre dans les médias.

Des enseignants de maths se sont déjà engagés dans une formation spécifique alors que la discipline peine elle-même à recruter. Par ailleurs, trouver des postulants avec les diplômes adéquats qui souhaiteraient s'investir dans un secteur de la fonction publique en perte de valorisation plutôt que dans un secteur privé, bien plus lucratif dans ce domaine, semble bien illusoire.

Les compétences et les ressources humaines sont pourtant déjà bien présentes dans l'Éducation nationale. En effet, dans de nombreux établissements des enseignants revêtent la fonction de référent numérique.

Encore une compétence qu'on trouve chez de nombreux PLP ! Le SNETAA-FO a demandé une audience au nouveau secrétaire d'État chargé du numérique.

PRÉCISION

SUR LE TRANSFERT PRIMES/POINTS - COMPENSATION CSG

Le transfert primes/points s'est achevé le 1^{er} janvier 2019, avec une augmentation de 5 points d'indice pour tous les échelons (valeur annuelle du point au 1^{er} janvier 2019 : 56,2323 euros). Dans le même temps, l'équivalent de 4 points d'indice est déduit du net à payer.

Au final, l'indice de tous les échelons a augmenté de 9 points depuis

2017 et l'équivalent de 7 points d'indice a été déduit du net à payer (ligne 604970 transfert primes/points, soit 32,42 euros).

Surtout n'allez pas croire que l'État vous offre une revalorisation de 2 points d'indice ! La réalité est plus conforme à la rigueur budgétaire des gouvernements successifs. Pourquoi donner 9 points d'indice et ne déduire que l'équivalent de 7 points d'indice sur les primes

et indemnités ? Tout simplement pour atténuer les effets de la hausse continue (depuis 2010) de la cotisation pour pension civile. Mécaniquement, en intégrant des points d'indice, on augmente la cotisation.

Pour mémoire, cette cotisation est passée de 7,85 % en 2010 à 10,83 % en 2019 ; elle sera de 11,1 % en 2020.

MOIS	TRAITEMENT BRUT EN EUROS	RETENUE PENSION CIVILE EN EUROS
décembre 2018 : indice 542	2 539,82	268,40
janvier 2019 : indice 547	2 563,25	277,60
Augmentation retenue pension civile : 277,60 - 268,40 = 9,20 euros		
2 points d'indice : (56,2323 x 2)/12 = 9,37 euros		

Pas la moindre revalorisation, mais une légère augmentation des deux types de CSG (elles sont calculées sur 98,25 % du traitement brut + primes et indemnités).

En janvier 2018, la CSG subit une augmentation de 1,7 point, hausse compensée par « une indemnité compensatrice (ligne 202206) » censée corriger intégralement la hausse de la CSG. Sauf que l'indemnité compensatoire est calculée sur le mois précédent alors que la cotisation est calculée sur le traitement brut du mois en cours. Lors du changement d'échelon ou de grade, c'est encore quelques euros qui vous sont subtilisés !

Mais ce n'est pas tout ! À partir du 1^{er} janvier 2020, la manière de calculer l'indemnité va changer et sera alors « gelée », terme que nous connaissons bien puisque le

point d'indice est à nouveau gelé. Son montant sera alors fixe. Le montant de l'indemnité compensatrice n'accompagnera plus les hausses du traitement brut. Et ce sera une nouvelle fois une perte de pouvoir d'achat !

Au final, vous pouvez constater une légère baisse du net à payer, hors prélèvement impôts à la source.

Encore une situation qui confirme la position du SNE-TAA-FO sur le PPCR, pourtant vanté par d'autres organisations syndicales ! Il faut que cesse la dégradation constante

du pouvoir d'achat des PLP ! **La revalorisation salariale doit être immédiate et pour tous !**

LIBÉREZ LE POINT D'INDICE !



J'ACCUSE !

[SUITE DE L'ÉDITO EN PAGE 03]

d'œuvre), on va se dire les choses : aucun gouvernement n'a remis du cours à la place... des modules, des PPCP, des heures AP... et clairement, ce n'est pas J-M. Blanquer qui les a instaurés. Alors on saura faire ! On saura faire comme on a su faire par le passé avec des succès, des échecs cuisants **mais surtout... ce sont des heures, donc de la DGH, donc des emplois, donc la vie de travailleur de chacun-e !**

En revanche, **personne ne dit le DÉFI MAJEUR auquel nous devons faire face : la chute vertigineuse des effectifs.** L'axiome est simple : pas d'élèves, pas de profs ! C'est une hécatombe, partout. Est-ce la faute du ministre ? La période vaudrait que je dise « oui » dans une posture encore mensongère. On a mis SEUL cette question sur la table et nous avons obtenu que deux directives du DGESCO (le patron des recteurs) donnent instructions écrites pour stopper la sur-orientation des élèves de fin de troisième en lycée général et technologique. L'année dernière et encore cette année.

Pourtant, les baisses d'effectifs élèves donnent le tournis : -1.200 élèves à Lille, - 300 à Reims, -200 à Nancy, etc. C'est donc que les familles et les élèves ne veulent pas que leur enfant aillent en LP. Pourtant, on le fait : on va dans les collèges, on informe, on fait des portes ouvertes, il y a même eu une pub pour valoriser nos filières... Un principal de collège de 1.500 élèves me racontait que, de toute sa carrière, il n'avait jamais vu cela : des parents s'agenouiller dans son bureau pour le supplier de ne pas orienter leur enfant en LP. Le principal, ex-PLP, avait beau vanté le diplôme, mettre en avant de réelles perspectives d'emploi, d'études supérieures, de salaires, les parents ne voulaient pas, ne pouvaient pas l'entendre.

J'accuse ! J'accuse toutes celles et tous ceux qui dégradent l'image des lycées professionnels sciemment. J'accuse les actions en perte de vue pour faire perdre l'essentiel. J'accuse l'inefficacité d'organisations qui nourrissent la colère des collègues en surfant sur leurs peurs légitimes. **Il y a pourtant assez de combats que nous pourrions mener en commun.**

J'accuse ceux qui ne cessent de dire, d'écrire que nous avons (pardon d'avance) des lycées de merde, avec des diplômes de merde et des profs de merde. Si c'est de la merde, je comprends que ni les parents ni les jeunes n'aient envie de s'y coltiner : la vie assure déjà assez d'emmerdements comme cela. Il s'agit de leur avenir, devons-nous les blâmer ?

Alors oui, je crois à l'enseignement professionnel initial public et laïque ! Je crois aux PLP dont je connais les talents (le premier est évident : quand on voit les élèves qui nous arrivent et là où on les amène, sincèrement CHAPEAU !), je vois le travail de DDF, de chefs d'établissement qui se battent pour créer de nouvelles filières, des diplômes d'avenir, des partenariats. **Je vois des PLP qui montent des dossiers pour des créations de CAP, de BTS et même de licence pro. Je vois des PLP qui se battent et qui, à force de travail de persuasion, parviennent à monter des projets, à donner un espoir réel à des jeunes que la société avait indifféremment rejetés. Je vois des PLP dévoués pour des jeunes cabossés par la vie.** Je vois des possibles.

J'accuse ! Celles et ceux qui dénoncent sans se donner les moyens de réussir une mobilisation, sans se battre, sans arracher tout ce qu'on peut pour améliorer nos conditions de travail au quotidien.

J'accuse les organisations qui perdent par milliers des adhérents qui ne croient plus en elles car elles portent une voix qui n'est pas indépendante, qui est inefficace et souvent dévastatrice pour **l'image du syndicalisme alors qu'on a tant de militants, de talents dans nos syndicats.**

Alors le SNETAA va encore se battre ! Pour les PLP, pour améliorer la vie au quotidien, pour donner un avenir aux jeunes.

Le SNETAA-FO s'engage pour donner la chance que mérite l'enseignement professionnel initial public et laïque.

NOUS POUVONS GAGNER. NOUS RÉUSSIRONS ENSEMBLE ! TOUS ENSEMBLE.



**LE SNETAA-FO SE BAT POUR TOUS LES PLP !
POUR AMÉLIORER LEUR VIE AU QUOTIDIEN,
POUR DONNER UN AVENIR AUX JEUNES SOU-
VENT CABOSSÉS. ET NOUS NOUS ENGAGEONS
POUR DONNER LA CHANCE QUE MÉRITE
L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL !
POUR AMÉLIORER LA VIE DES PLP !**

FONCTION PUBLIQUE

NON AU DIKTAT DE LA MINCEUR BUDGÉTAIRE !

Le 27 mars, le projet de loi de réforme de la fonction publique a été présenté en conseil des ministres. Sous couvert d'une « restructuration » des services de l'État, il s'agit d'une véritable attaque hors règles à l'initiative du ministre de l'Action et des Comptes publics. L'objectif clairement affiché est la suppression de pas moins de 120 000 postes de fonctionnaires tout de même ! Un objectif purement comptable au détriment des besoins de la population.

En traduction de ce projet de loi, se combinent les recherches de « rentabilité » et de « compétitivité » des services de l'État propres au langage de l'entreprise privée. Serait ainsi privilégié un nouveau mode de recrutement de son personnel selon des profilages spécifiques et un statut de contractuel (avec la création par exemple d'un « CDD de projet »).

La barrière entre le secteur public et les organismes privés ferait preuve d'une plus grande porosité sans tenir compte de l'avis du personnel. Celui-ci serait réduit au silence et ferait l'objet d'une utilisation à flux tendu selon un principe de mobilité subie sans droit de regard des syndicats. Les commissions administratives paritaires n'auraient qu'un rôle de recours en cas de contestation.

La représentativité du personnel serait limitée à une unique instance, le « comité social d'administration » (CSA), à l'image de ce qui a été im-

posé aux entreprises privées par les ordonnances Pénicaud.

Enfin, une différenciation salariale selon des critères de « mérite » et « d'engagement professionnel » viendrait parfaire les grandes lignes du tableau de cette « transformation » de



la fonction publique. « Transformer », pourquoi pas... Saccager, sûrement pas ! En quoi pratiquer la politique de la terre brûlée entraînerait une « fonction publique plus attractive et plus réactive » selon les propos du ministre ? Gérald Darmanin serait-il la réincarnation contemporaine d'Attila ?

Et pourtant la demande en services publics n'a jamais été aussi forte. Malgré les tentatives récurrentes de discrédit, la société sait que son quotidien ne peut s'organiser sans ses fonctionnaires d'État, des collectivités territoriales, hospitaliers, seuls garants d'un traitement équitable des citoyens sur l'ensemble du territoire national. Cette société réclame plus d'encadrement de l'État dans des secteurs

majeurs de notre vie (enseignement, santé, services sociaux...).

C'est alors que le locataire de Bercy dégainé son arme ultime pour justifier de son projet de loi : un rapport de l'Inspection générale des finances sur le temps de travail des fonctionnaires.

La volonté du ministre, d'après sa lecture du rapport, serait « que dans la fonction publique d'État et la fonction publique territoriale, les fonctionnaires fassent 35 heures, comme tous les Français qui travaillent dans une entreprise ». Concernant l'Éducation nationale, ce rapport pointe particulièrement les 4 heures attribuées aux CPE pour l'organisation de leur mission au sein des établissements et dont il ne serait pas certain « du contenu des tâches réalisées ». Une telle

remarque porte un sacré coup de canif au principe de « confiance », si chère au ministre de l'Éducation nationale ! Ces attaques sont inadmissibles !

Le SNETAA-FO revendique fermement son appartenance à la fonction publique d'État et n'acceptera aucune remise en cause du statut des fonctionnaires d'État pour tous les enseignants, titulaires et stagiaires.

Face à cette volonté de réduire coûte que coûte le nombre de fonctionnaires, le SNETAA-FO exige au contraire une véritable politique de recrutement massif de fonctionnaires. Il demande l'ouverture de concours dans toutes les disciplines de PLP à la hauteur des besoins et une formation spécifique.

[CPE]

LA RÉFORME

DE LA FONCTION PUBLIQUE : HARO SUR LES CPE

Il semble qu'à la veille de la présentation en conseil des ministres du projet de loi de la « transformation de la fonction publique », un rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) tombe à point nommé pour s'attaquer au statut des agents de la fonction publique !

Dans l'Éducation nationale, outre les personnels administratifs et les Psy-En, les CPE sont mis en première ligne.

L'IGF s'en prend aux « quatre heures hebdomadaires laissées à la disposition » des CPE afin d'organiser leurs missions doutant « du contenu des tâches réalisées » (...)

Dans son rôle comptable, l'Inspection générale des finances voit un nombre d'heures non travaillées et donc non effectuées. Ce qui permettrait de substantielles économies !

C'est profondément mal connaître le travail de ces milliers de CPE qui d'une part ont des tâches de plus en plus lourdes à effectuer (suivi d'élèves, la mise en œuvre des dernières réformes a induit



une surcharge de travail qui nous le rappelle encore a augmenté le périmètre de travail des CPE sans compensation salariale...). D'autre part, cette somme de travail qui n'a fait que grossir les expose à un temps de travail supérieur aux 35 heures hebdomadaires, qui, lui, n'est pas rémunéré !

Par ailleurs, le rapport de l'IGF fait fi du constat selon lequel le corps des CPE

est l'un des plus exposés aux troubles psychosociaux en raison de la nature de leur mission, comme l'a exposé une enquête menée par la sécurité sociale des enseignants.

Avec le SNETAA-FO, faisons barrage à ceux qui veulent mettre en péril le statut de CPE, tous les statuts, et les droits acquis ! CPE : défendus par le SNETAA !



L'ASH

UNE PRESSION CONSTANTE SUR LES PERSONNELS !

Attaque sur le versement des indemnités : il est bien de rappeler que l'indemnité versée aux titulaires du 2CA-SH n'a rien de transitoire, qu'elle leur est acquise et qu'elle ne relève pas de l'article 5 qui précise que « à titre transitoire, l'indemnité de fonction particulière prévue à l'article premier du décret est également versée, pendant une période de quatre ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent décret, aux personnels enseignants du second degré, titulaires ou en contrat durée indéterminée ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés et aux maîtres délégués en contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés du second degré, quelle que soit leur échelle de rémunération, qui ne détiennent pas le 2CA-SH ou le CAPPEI et qui assurent au moins un demi-service dans une ou plusieurs des structures, SEGPA, EREA... » Les PLP n'ont pas à subir de pressions de la part de l'autorité pédagogique, **les textes sont là et le SNETAA-FO exige qu'ils soient appliqués !**

2CA-SH et CAPPEI : obtenir le CAPPEI n'est pas à égalité des chances pour tous les enseignants. Les PLP qui désirent s'inscrire à la formation ont les plus grandes difficultés à l'obtenir. La cause essentielle en est la difficulté de leur remplacement devant les élèves, faute d'enseignants en nombre suffisant. Le SNETAA-FO demande l'équivalence 2CA-SH-CAPPEI pour les PLP !

Attaque sur les effectifs et les postes : avec pour seul guide la réduction drastique des moyens et des capacités d'accueil, le maximum de 16 élèves par classe en

Segpa n'est plus respecté et l'effectif monte le plus souvent à 18, avec 2 groupes de 9 en atelier. De nombreux champs professionnels, ainsi, disparaissent. Le SNETAA-FO dit non à la diminution du nombre de sections et, de fait, aux suppressions de postes de PLP !

Une inclusion au forceps : alors que les élèves des dispositifs Ulis doivent être inscrits systématiquement dans les effectifs de la classe ordinaire de rattachement, le constat est tout autre. Le SNETAA-FO demande que chacun de ces élèves soit comptabilisé pour deux dans les effectifs (présence d'AESH, de matériel adapté, nécessité d'une organisation spécifique de l'espace, nécessité d'une attention plus forte, d'un suivi et d'un étayage adapté spécifique, etc.). De plus, quand l'inspection baisse le seuil de 1 des classes du collège qui accueille une ULIS, à la SEGPA, c'est sans baisse d'effectif que l'inclusion d'élèves d'ULIS ou de collège est programmée. Le SNETAA-FO demande l'égalité des chances pour tous les élèves y compris quand ils relèvent de SEGPA, d'EREA, de SEP et de LP !

La situation des collègues PLP en SEGPA notamment est compliquée et ils souffrent bien souvent d'isolement. Il est important de faire remonter les informations auprès des responsables du SNETAA-FO pour se faire aider !

Le SNETAA-FO exige non seulement le maintien de toutes les structures et dispositifs existants, mais surtout le retour à une ASH de qualité avec les moyens nécessaires à son fonctionnement, pour la réussite scolaire et sociale de ses élèves.



[RETRAITES]



RÉFORME

DES RETRAITES : BEAUCOUP D'INCONNUES DEMEURENT...

Quel système de retraite nous réserve-t-on ? Les générations nées en 1963 et après, seront-elles perdantes ? Après l'incitation à partir plus tard, s'orientent-on maintenant vers le recul de l'âge légal de départ ? Quelle possibilité de ré-indexation des pensions sur l'inflation ? Quel avenir réserve-t-on à la réversion du conjoint survivant ?

Plusieurs scénarios ou pistes sont envisagées par le gouvernement :

- la bascule à un régime universel des retraites par points via une loi prévue fin 2019 ou début 2020, pour une application en 2025 ;
- la réflexion sur un allongement du temps de travail reculant l'âge légal de départ au-delà de 62 ans ;
- la baisse de pensions de réversion est à la réflexion à partir de modalités de calcul, différentes et universelles, ne garantissant au conjoint survivant qu'un maximum de 50 % des revenus du couple ;

- les périodes prises en compte pour le calcul des retraites seraient revues.

Dans tous les cas, ces mesures impacteraient à la baisse le montant des pensions de façon importante (de 25 % environ) et remettraient en cause l'âge de départ avec une retraite à taux plein.

Les salariés acquièrent des points qui seront convertis en rente le jour de leur départ. La valeur du point est néanmoins établie chaque année, ce qui ne permet pas de garantir un montant de pension fixe d'une année sur l'autre.

Après les réformes Fillon passant de 37,5 à 40 annuités et Woerth relevant l'âge légal à 62 ans, c'est un allongement progressif de durée de cotisations qui se profile : c'est inacceptable !

On rappelle les revendications de notre confédération Force Ouvrière en matière de retraite :

- «...la revalorisation des retraites en fonction de la hausse des salaires est la seule façon de garantir une réelle solidarité entre les actifs et les retraités » ;

- « ...le maintien de tous les régimes existants et refuse toute volonté de création d'un régime unique, destructeur de droits et de statuts... » ;

- « ...retraite à 60 ans sur les dix meilleures années pour le privé et maintien sur les six derniers mois pour le public ».

Le SNETAA-FO rappelle les inégalités criantes pour les mères de famille fonctionnaires pour lesquelles les enfants ne sont pas comptabilisés au même titre que dans le privé. Il dénonce toutes les pistes de réflexion qui n'ont pour but que de faire des économies qui dégraderont les conditions de vie des retraités.

Le SNETAA organise des « RÉUNIONS RETRAITÉ·E·S » sur tout le territoire : 01 53 58 00 30



LE CONGÉ

DE SOLIDARITÉ FAMILIALE

La loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, et le décret n° 2013-67 du 18 janvier 2013 permettent aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de **bénéficier d'un congé dit « de solidarité familiale »**, pour accompagnement en fin de vie d'un ascendant, descendant, frère, sœur, qui souffre d'une pathologie mettant en jeu son pronostic vital, ou en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable quelle qu'en soit la cause. Pour bénéficier de ce congé, le fonctionnaire ou l'agent non titulaire de la fonction publique doit vivre sous le même toit que la personne accompagnée, ou être désignée comme sa personne de confiance, au sens de l'article L. 1111-6 du code de la santé publique.

L'enseignant fonctionnaire ou contrac-

tuel désireux d'accompagner une personne en fin de vie, peut demander le bénéfice de ce congé de solidarité familiale pour une période continue d'une durée maximale de trois mois, renouvelable une fois, par périodes fractionnées d'au moins 7 jours consécutifs, dont la durée cumulée ne peut être supérieure à 6 mois, ou sous forme d'un service à temps partiel à 50 %, 60 %, 70 % ou 80 % du temps plein, accordé pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une fois.

Le congé prend fin, soit à l'expiration des périodes sollicitées, tel que mentionnées ci-dessus, soit dans les trois jours qui suivent le décès de la personne accompagnée, ou encore soit à la demande du fonctionnaire.

Le congé de solidarité familiale est un congé non rémunéré. Mais le même

décret n° 2013-67 du 18 janvier 2013 instaure par ailleurs une allocation journalière dite « d'accompagnement d'une personne en fin de vie » qui peut être versée au fonctionnaire ou à l'agent non titulaire de la fonction publique, bénéficiaire du congé de solidarité familiale sur la demande de ce dernier (formulaire disponible sur le site de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale-DSDEN) qui accompagne à domicile une personne en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable.

Le montant de cette allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie est fixé à 53,17 euros, et est diminué de moitié si le demandeur accomplit son service à temps partiel.

[CONTRACTUELS]

LE MÉTIER

D'ENSEIGNANT CONNAÎT UNE CRISE PROFONDE D'APRÈS LA COUR DES COMPTES

Un métier d'enseignant en perte d'attractivité, le recours aux contractuels est-il devenu indispensable ? Doit-on s'attendre à une augmentation des contractuels de droit public en contrats à durée indéterminée, utilisés dans des conditions qui se rapprochent de celles des titulaires ?

En dix ans, le taux d'emploi dans les moyens de remplacement et de suppléance dans le second degré a pratiquement doublé. Les agents



contractuels (enseignants non titulaires, AED, AESH et CUI-CAE) représentent près de 20 % des effectifs employés par le système scolaire et représentent environ 200 000 personnes. Il y a plus de contractuels enseignants dans les disciplines professionnelles qu'en disciplines générales et technologiques. D'après la cour des comptes, « leur présence est devenue indispensable au bon fonctionnement du système éducatif, qu'il s'agisse du remplacement ou de l'accompagnement des élèves en situation de handicap ». Si ces personnels, longtemps employés dans des conditions de précarité, ont pour certains eu la possibilité de bénéficier de dispositifs réguliers de titularisation spécifiques (concours

réservés) avec la loi « SAUVADET » de 2012, et plus récemment l'accès aux CDI, on ne peut pas dire que le ministère a mené une action en profondeur. La coexistence pérenne de personnels titulaires, de contractuels CDIables et de contractuels « précaires » ne peut qu'accroître les difficultés de la gestion quotidienne et pourrait nourrir des tensions entre ces agents de statuts divers.

Le SNETAA-FO est en faveur d'une fonction publique composée de personnels titulaires mais il accompagne au quotidien les contractuels pour que leurs conditions d'emploi soient toujours meilleures et pérennes.

AMÉNAGEMENT

DU POSTE DE TRAVAIL POUR LES COLLÈGUES AYANT LA RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (RQTH)

Si vous venez d'être reconnu RQTH par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), il est nécessaire que vous vous déclariez, le plus rapidement possible, afin de pouvoir bénéficier d'un éventuel dispositif prévu par la loi pour vous accompagner.

Cette démarche peut vous paraître difficile à effectuer a priori car vous craignez que des attitudes ou des propos plus ou moins malveillants remontent à la surface à l'annonce de cette reconnaissance que ce soit de la part de vos autorités de tutelle ou de la part de vos pairs. Il peut y en avoir, mais surtout ne les prenez pas pour argent comptant et ne vous laissez pas abattre, car, oui, on a le droit d'être malade dans sa vie, et cette reconnaissance n'est pas un passe-droit, elle est là pour signifier que vous pouvez travailler à condition que certains aménagements soient réalisés, des aménagements qui sont inscrits dans la loi de 2005 sur le handicap.

Auprès de qui déclarer cette reconnaissance : et pourquoi pas auprès de votre chef d'établissement ? Au moins il en sera averti et comprendra mieux les demandes que vous

seriez amené à lui faire pour améliorer votre situation. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi directement informer le correspondant handicap de votre rectorat en lui adressant une copie de votre reconnaissance. De toute façon, que vous passiez ou pas par la voie hiérarchique, le SNETAA-FO vous conseille d'avertir le plus rapidement possible le correspondant handicap de votre rectorat.

Les aménagements envisageables sont de plusieurs types : mise à disposition de matériels spécifiques, aménagement des horaires, l'allègement de service en temps partiel. Dans certaines académies, vous pouvez bénéficier d'une aide humaine ou d'une aide financière pour les transports. Vous devez cependant respecter le calendrier académique et suivre une démarche précise, différente selon les académies : renseignez-vous auprès de votre section académique du SNETAA-FO pour en connaître toutes les modalités !

Cher-e-s collègues en situation de handicap, vous avez des droits, faites les respecter et ne vous laissez pas influencer comme l'a fait Michel qui a accepté de travailler après 15 heures, plusieurs jours par semaine, alors que les recomman-

dations du médecin étaient claires : « l'état de santé et de fatigabilité de M... nécessite un aménagement de son emploi du temps : travail le matin de préférence et au plus tard jusqu'en début d'après midi ». Pourquoi ce collègue a-t-il accepté ? Parce que son chef d'établissement lui a dit : « Mais comprenez moi Monsieur, je ne peux pas refaire tous les emplois du temps ! »... Eh bien, si ! Les emplois du temps doivent





être refaits pour que les recommandations du médecin soient respectées. Si vous êtes dans ce cas, demandez à votre supérieur d'expliquer par écrit ce qui l'amène à refuser cet aménagement (l'explication « raisons de service » est insuffisante) et joignez la section académique du SNETAA-FO pour dénoncer cette situation.

Bon courage à vous tous et sachez que le SNETAA-FO vous accompagne dans vos démarches ! Appelez-nous au **01 53 58 00 30 !**

EN SITUATION DE HANDICAP :

VOUS AVEZ DES DROITS, FAITES LES RESPECTER ET NE VOUS LAISSEZ PAS INFLUENCER ! RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE SECTION ACADÉMIQUE DU SNETAA-FO POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ·E DANS VOS DÉMARCHES !

BRÈVES

01. LA DGRH DE PROXIMITÉ À L'ÉTUDE...

Un autre rapport des Inspections Générales, daté de février 2019, s'est penché sur des expérimentations de DGRH de proximité à la demande du ministère de l'Éducation nationale. Cette implantation de terrain doit favoriser l'apport d'une réponse adaptée au quotidien du personnel enseignant et administratif dans la gestion de leur carrière ainsi que fournir un soutien aux chefs d'établissement dans leur missions hiérarchiques.

Ce dispositif entraîne, dans sa phase d'expérimentation, une nouvelle organisation des attributions des académies. Les intervenants sont issus des organismes académiques existants, assistés de nouveaux acteurs, et intégrant les formateurs et inspecteurs qui n'avaient habituellement pas vocation à être associés aux services des RH. Ces expérimentations dans l'Éducation nationale ont été inspirées par une organisation similaire au ministère des Armées ainsi que par des « préconisations émanant de la DGAFP ».

Malgré l'intérêt du dispositif valorisé dans ce rapport, la généralisation de son application et la réussite de son fonctionnement reposent toujours sur des moyens budgétaires à la hauteur des missions dévolues à leurs équipes. Ce mode d'organisation en est encore à sa phase d'expérimentation et d'étude. À suivre pour une réelle application en faveur des personnels de l'Éducation nationale...



02. IVAL : DES INDICATEURS DE RÉSULTATS DES LYCÉES

Quand le vocabulaire économique continue d'empiéter sur le secteur de l'Éducation... Comme annoncé par le ministre depuis le début du lancement de ses réformes des lycées, les établissements vont devoir publier leurs performances à l'issue de chaque année scolaire.

La DEPP a ainsi mis en œuvre des indicateurs de résultats des lycées chargés de mesurer la valeur ajoutée de tous ces établissements. Appliquée à l'univers de l'Éducation, la valeur ajoutée correspondrait à « la différence entre les résultats obtenus et les résultats qui étaient attendus, compte tenu des caractéristiques scolaires et socio-démographiques des élèves », selon la définition fournie par le ministère. Sans établir pour autant de classement entre les établissements assurent les services du ministère, il s'agira donc de vérifier en quelque sorte si les établissements ont bien rempli leur mission d'« élever » scolairement les jeunes qui lui sont confiés...

Évaluation, évaluation, quand tu nous tiens...

03. RÉFORME DU CONCOURS DES ENSEIGNANTS

En parallèle du projet de contrat de préprofessionnalisation proposé aux assistants d'éducation se destinant aux métiers de l'enseignement et après de multiples atermoiements, les nouvelles modalités du concours d'accès au professorat se clarifient.

Il s'organiserait en trois étapes : en M1, une première phase de diplomation ; 2ème phase de diplomation en M2 et le passage du concours ; dernière phase avec la titularisation à l'issue du M2. L'objectif du ministère avec cette « nouvelle » formule est « d'égaliser les conditions de passage entre ces deux catégories de candidats (M2 disciplinaire et master MEEF) ». L'application de cette nouvelle organisation est prévue pour 2022.



04. EN ATTENDANT LE PLAN VIOLENCE...

Malheureusement, les années se suivent et se ressemblent... Après une année 2018 très médiatiquement portée sur le sujet, **le ministre de l'Éducation nationale reconnaît une hausse des dossiers de signalement de violence à l'École de 1 à 2 %**. Le plan de lutte contre la violence scolaire tarde à être défini et mis en œuvre par le gouvernement. Il est aujourd'hui annoncé pour la rentrée 2019 mais nécessite encore des concertations entre J-M. Blanquer et E. Philippe... Et pendant ce temps-là, les enseignants souffrent de plus en plus en silence. Combien de temps va-t-on encore leur demander de tenir ?

05. FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS : LES NOUVELLES RECOMMANDATIONS DES INSPECTIONS GÉNÉRALES

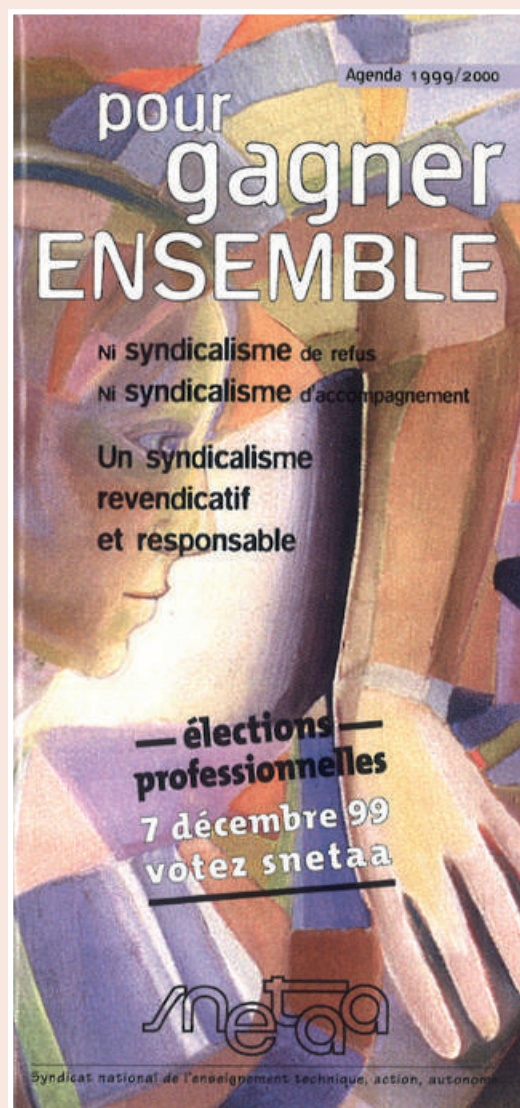
Dans un récent rapport, les Inspections générales de l'Éducation nationale se sont penchées sur l'évolution envisageable à donner à la formation continue des enseignants.

Selon une étude menée entre 2013 et 2018, il existe une fracture qui s'intensifie dans l'implication des enseignants à suivre une formation. Malgré l'évolution de l'offre de formations, l'accès pour le personnel n'en est pas forcément aussi « lisible » et facilité que le ministère ne l'avait envisagé lors de sa mise en place.

L'orientation vers des dispositifs utilisant davantage le potentiel du numérique ne répond pas forcément aux attentes des enseignants. Le rapport reconnaît cependant les lacunes du système d'évaluation des dispositifs de formation qui « ignore (...) les actions de formation qui n'impliquent pas un financement et, notamment, néglige de ce fait le développement de l'autoformation... ».

Les préconisations des Inspections, concentrées sur 12 points directifs, reposent ainsi sur une formation plus proche des préoccupations d'exercice des enseignants, évolutive selon leurs besoins et leur profil personnel, ce qui permettrait une motivation plus importante à s'investir tout au long de sa carrière. Elles impulsent avant tout un changement de considération face à la question de la formation continue qui tendrait davantage vers un « développement personnel et professionnel » des enseignants.

UN PEU D'HISTOIRE





**TOUS
MOBILISÉS**

**POUR DÉFENDRE
LA FONCTION
PUBLIQUE**

CAEN-ROUEN

NON À LA FUSION !

La mobilisation des personnels des DSDEN et rectorat des académies de Caen et de Rouen ne faiblit pas. Le SPASEEN FO 76, les fédérations FO des académies, ainsi que leurs adhérents sont pleinement investis. Pas une journée ne passe sans que les personnels avec les syndicats FO se réunissent en AG, à l'extérieur ou dans les services des deux académies. Déterminés et en colère, ils demandent l'arrêt de la fusion des académies, l'arrêt des mutualisations de services, l'arrêt des suppressions de postes et la nomination d'un recteur de plein exercice dans chaque académie. Encouragés par les nombreux soutiens des instances des syndicats FO ainsi que par la solidarité exprimée à travers la caisse de grève FO, les personnels ont décidé de se mettre en grève et manifestations le 21 mars. Cette mobilisation est historique et massive dans les deux académies (50% à Caen et 80% à Rouen) !

La tentative de répression mardi 26 mars (recensement et convocations des personnels mobilisés pour retenues sur salaire et avertissement dans les dossiers) notamment pour les personnels du rectorat de Caen, n'a pas ralenti leur engagement. Le développement des interventions, motions et vœux au CTM et CTA de l'académie de Rouen le

28 mars demandant l'arrêt immédiat de la répression ont permis de stopper immédiatement ces menaces. En effet, réunis en audience à Caen le même jour, la direction du rectorat de Caen a conclu que le sujet était clos. Chaque instance dans les rectorats (CHSCT, CAPA ou CTA) devient une occasion d'expression des revendications pour de nombreux personnels. Semaine après semaine, ces regroupements grandissent et deviennent plus forts au point d'envahir massivement les salons où se tiennent les instances.



[HUBERT RAGUIN]
 SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
 FNEC-FP-FO

L'ensemble des syndicats FO prend le temps de faire le lien avec la loi « Ecole de la confiance » ainsi que la loi « Transformation de la Fonction Publique ». Les personnels ne sont pas dupes et commencent à comprendre les liens et s'engagent dans une bataille plus générale, tous corps confondus.

Malgré des courriers au ministre et au premier ministre depuis début février, ainsi qu'après la mobilisation historique des personnels, aucune réponse n'a été apportée. Si les réponses et l'obtention de leurs revendications ne viennent pas aux personnels rapidement, alors ils vont acter et s'organiser pour monter massivement au ministère pour aller les chercher !

SPORT

Un marathon unique en France à travers les vignobles et la ville de Bordeaux. Une épreuve à la fois sportive et ludique qui s'adresse à un public plus large. Il a lieu début avril au départ du site de Bordeaux-Port de la Lune et traverse plusieurs communes de l'agglomération bordelaise. Il serpente ensuite entre les vignobles et les bords de Garonne.

À DÉCOUVRIR À BORDEAUX
Le marathon nocturne

QUAND :
le 27 avril 2019



MUSIQUE



À DÉCOUVRIR À BOURGES

Le Printemps résonne en musique. La programmation complète sur www.printemps-bourges.com

QUAND : du 16 au 21 avril 2019

EXPOSITION ÉVÈNEMENT

À DÉCOUVRIR À PARIS

[LA GRANDE HALLE DE LA VILLETTE]

Mystères et légendes entourent aujourd'hui encore le règne du pharaon Toutânkhamon. Des pans entiers de son histoire restent méconnus, mais on sait quand même qu'il est arrivé au pouvoir à 10 ans et qu'il délaissa le culte du dieu Aton au profit de celui du dieu Amon, prenant ainsi le nom de Toutânkhamon qui signifie « image vivante d'Amon ».

QUAND :
jusqu'au 15 septembre 2019



DES GENS BIEN

Gabriel et Raphaël, deux braqueurs du dimanche, s'enfuient en prenant accidentellement en otage Paloma, une fillette de 8 ans. Paloma est une enfant battue, ils ont désormais le choix : rendre la fillette à ces bourreaux et être des salauds, ou la garder avec eux et passer pour des salauds.

EN SALLES LE 03 AVRIL 2019



LE VENT DE LA LIBERTÉ

1979. En pleine guerre froide, deux familles ordinaires d'Allemagne de l'Est rêvent de passer à l'Ouest.

Leur plan : construire une montgolfière et survoler la frontière.

Une histoire incroyable. Une histoire vraie.

EN SALLES LE 10 AVRIL 2019



LA CAMARISTA

Eve, une jeune femme de chambre travaille dans un luxueux hôtel de la ville de Mexico. Pour

trouver la force et le courage nécessaires d'affronter sa monotonie quotidienne, elle s'évade à diverses fantaisies à travers les objets personnels laissés par les invités de l'hôtel.

EN SALLES LE 17 AVRIL 2019

PARIS



MUSÉE MONTMARTRE

CORPS ET ÂMES

Georges Dorignac, c'est cet artiste qui s'installera en 1901 à Montmartre, dont Rodin aimera dire qu'il dessine comme un sculpteur. Comme si l'on pouvait encore effleurer la peau des modèles.

Jusqu'au 09 septembre 2019

NICE



VILLA CAMELINE

CABINET PIQUE-NIQUE

Une exposition dédiée aux femmes artistes sans être militante et féministe, vous n'y croyez pas ? C'est pourtant bien l'ambition de cet accrochage inédit de la Maison Abandonnée.

Jusqu'au 19 mai 2019

CALAIS



CITÉ DENTELLE MODE

DENTELLE, ETC...

Le nouvel accrochage met à l'honneur la création contemporaine. Œuvres d'expression multidisciplinaire, les pièces sélectionnées ont toutes en commun d'être inspirées par la dentelle.

Jusqu'au 22 avril 2019

BAYONNE



MUSÉE BASQUE

PABLO TILLAC

L'artiste Jean-Paul Tillac nous a légué des œuvres d'art extrêmement poignantes qui retracent les deux Guerres mondiales, du point de vue français, ainsi que la guerre d'Espagne.

Jusqu'au 26 mai 2019

QUIMPER



MUSÉE DES BEAUX-ARTS

UN FRISSON SURREALISTE

Chercher dans les contradictions une unité, dans les différences apparentes, une harmonie. Tel est le but de la nouvelle exposition avec des peintures de la seconde moitié du XXe siècle.

Jusqu'au 20 mai 2019

ORNANS



MUSÉE COURBET

COURBET DESSINATEUR

On le connaissait peintre aux 1000 toiles, à la rigueur sculpteur... mais dessinateur pas vraiment. Un corpus de 75 œuvres validés par une armée d'une vingtaine d'experts et de spécialistes.

Jusqu'au 29 avril 2019

S'INFORMER!

MANIFESTER

MILITER

POUR NE RIEN MANQUER LISEZ L'AP!

metaa
FO

IAP
MAGAZINE

LE MAGAZINE DE
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL

FICHE DE MISE À JOUR ET D'INSCRIPTION 2018-2019

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Date de naissance
 Adresse
 Code postal Ville
 Tel. fixe Tel. portable
 Adresse mail :

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

- Hors Classe Classe Normale Retraité
 Stagiaire Classe exceptionnelle
-
- PLP AED / EAP Professeur Contractuel
 CPE Sans solde DDFPT
 Discipline Autre

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2018/2019

- Lycée Professionnel SEGPA (Collège)
 Lycée Polyvalent (SEP) EREA
 Autre
- Nom d'Établissement :
- Académie :

JE CALCULE MA COTISATION

Cotisation en fonction de mon grade

Quotité : Échelon :

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)
 NON (merci de bien indiquer votre adresse mail) **TOTAL : €**

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO 24 rue d'Aumale, 75009 Paris

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

 Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

**N'OUBLIEZ PAS DE
 JOINDRE VOTRE RIB AVEC
 VOS CODES IBAN ET BIC !**

Fait à :
 Le

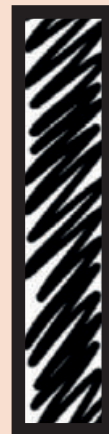
SIGNATURE (obligatoire) :

Nom et adresse du créancier :
 SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale - 75009 Paris
 N° Identifiant Créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

UNE
 ADHÉSION DE
127 €



-66% DE DÉDUCTION
 FISCALE



COÛT RÉEL
43,18 €

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 10 mensualités de septembre à juin.

TARIF MÉTROPOLE

Éch.	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle	Non-titulaires	
1	127 €	243 €	290 €	Indice	Cotisation
2	174 €	263 €	305 €	moins de 450	81 €
3	180 €	274 €	317 €	de 450 à 500	111 €
4	199 €	294 €	333 €	de 500 à 700	136 €
5	207 €	311 €	HEA : 351 €	au delà de 700	159 €
6	213 €	323 €		Cotisations Uniques	
7	223 €			Sans solde	29€
8	234 €			EAP	49€
9	248 €			Stagiaires	99€
10	267 €			Retraités	135€
11	283 €				

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 127 € ne vous coûte finalement que 43,18 € après déduction fiscale, soit 3,60 € par mois ! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !



3,60 € =

Un syndicat, c'est comme la santé, ça s'entretient ! Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

Découvrez aussi sur www.snetaa.org les tarifs pour : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna, étranger.

**LIRE L'AP MAGAZINE,
C'EST DÉJÀ AGIR !**



**SOUTENEZ LE SNETAA-FO ET DÉFENDEZ
L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : ADHÉREZ !**